

Réunion du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

Le 5 décembre 2003

New Orleans

Présentation :

Marcia Mulkey, Directrice, Office of Pesticide Programs, EPA, États-Unis :

Mme Mulkey souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et remercie le Secrétariat d'avoir organisé cette réunion. Elle présente les membres du Groupe de travail technique (GTT) réunis à la table de discussion.

- Janice Hopkins, directrice, Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, ARLA, Canada
- Leonor Cedillo, directrice de l'analyse des risques, Dirección General de Salud Ambiente (Direction générale de la santé environnementale), Secretaría de Salud (ministère de la Santé), Mexique.
- Jim Jones, directeur adjoint, Office of Pesticide Programs, EPA des É.-U.
- Anne Lindsay, directrice, Field and External Affairs Division, OPP, EPA des É.-U.
- Diana Somers, directrice, Division de l'évaluation sanitaire, ARLA, Canada
- Ian Chisholm, évaluateur, Division des produits thérapeutiques, Canada.
- Amada Vélez, directrice des services et du soutien technique, Secretaría de Agricultura, Ganadería Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, des Pêcheries et de l'Alimentation), Mexique.
- Armando Flores, directeur des activités liées aux résidus et aux matières dangereuses, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), Mexique.

Elle donne un aperçu de l'ordre du jour et entame les brèves mises à jour.

Brèves mises à jour :

i) Programme des usages limités du Canada :

Janice Hopkins :

- Des inquiétudes ont été exprimées au Canada au sujet de la disponibilité de pesticides pour les cultures à surface réduite.
- Au printemps dernier, des fonds supplémentaires ont été consentis pour la mise sur pied d'un programme sur les produits chimiques à risques réduits couvrant les pesticides à usage limité.
- Ce programme ressemble au projet américain IR-4 et permettrait au Canada de collaborer avec le IR-4 ainsi qu'avec les titulaires d'homologation.
- Imme Gerke a été nommée à titre de conseillère en matière de pesticides à usage limité.
- Ce programme continuera de mettre l'accent sur les examens conjoints des pays de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

ii) Activités IR-4 / Mexique :

Amada Vélez :

- Pendant plus de 5 ans, le principal objectif visé a été l'établissement de LMR dans le but de faciliter le commerce.
- Le Mexique doit mettre sur pied une infrastructure permettant de s'assurer que les meilleures pratiques agricoles sont suivies.
- IR-4 a offert de prêter assistance aux chercheurs mexicains pour la mise sur pied d'un programme sur les LMR.

Dan Kunkel, IR-4 :

- L'étude conjointe de l'IR-4 et du Canada est à l'origine de plus d'une centaine d'essais. On est heureux de commencer à collaborer avec le Mexique.
- IR-4 a collaboré avec des scientifiques mexicains pour donner un aperçu des activités IR-4 et de la vision de l'organisation.
- Les scientifiques mexicains ont visité les installations du projet IR-4 au New Jersey dans le but d'observer les pratiques de laboratoire. Ils ont également visité les installations de l'IR-4 en Floride.
- IR-4 est impatient d'amorcer une collaboration avec le Mexique.

iii) Le point sur les activités de l'examen conjoint :

Charalyn Kriz, ARLA :

- Dix examens conjoints ont été complétés en 2002 et sont à l'origine de l'homologation de trois nouvelles matières actives et de sept préparations commerciales.
- L'insecticide à risques réduits acétamipride a été homologué en mars 2002 par l'EPA puis en juin 2002 par l'ARLA, de même que quatre préparations commerciales dérivées - Pristine RTU (usage domestique), Assail 70WP, Chipco Tristar 70WSP et Adjust 70WP.
- La pyraclostrobine a été homologuée par l'EPA en septembre 2002; elle devrait être homologuée par l'ARLA à la fin 2002, de même que deux préparations commerciales - Headline EC et Cabrio EC.
- Le *Pseudozyma flocculosa*, ainsi que sa préparation commerciale, le fongicide d'origine biologique Sporodex WP ont été homologués par l'ARLA en mai 2002 et par l'EPA en septembre 2002.
- Le premier examen conjoint d'un usage limité du fongicide à risques réduits, le fenhexamide, a été complété en avril 2002.
- En ce qui concerne le foramsulfuron, ayant fait l'objet d'un examen dans le cadre du programme de partage des tâches, l'EPA a mené parallèlement un examen en collaboration avec l'Allemagne et a homologué le foramsulfuron ainsi qu'un phytoprotecteur en mars 2002. L'ARLA complétera les travaux inhérents à ces demandes d'homologation avant l'hiver 2003.
- L'iodosulfuron methyl sodium a été homologué par l'EPA en septembre 2002. L'ARLA complétera les travaux avant l'hiver 2003.
- La LMR d'importation de l'iprovalicarbe, un fongicide utilisé pour traiter le raisin, le raisin sec et le vin importés, a été établie par l'ARLA en mai 2001 alors que l'EPA a complété un examen en juillet 2002.
- La LMR d'importation du tolylfluanide utilisé pour traiter la pomme, le raisin, le houblon et la

tomate importés a été établie en août 2002 par l'EPA et sera établie par l'ARLA à l'hiver 2003.

- Parmi les demandes d'examen conjoint prévues au cours de la prochaine année civile, mentionnons un herbicide utilisé pour traiter le maïs, un fongicide à usage foliaire utilisé pour traiter le blé, l'orge, le canola et les légumineuses (riz et arachides aux États-Unis seulement) et certains autres biopesticides.
- En octobre, l'EPA et l'ARLA ont rencontré les titulaires d'homologation et ont discuté abondamment des aspects négatifs et positifs du processus d'examen conjoint.

iv) Le point sur l'atelier de l'OCDE sur les TI

Diana Somers :

- Le but de la rencontre était de montrer la valeur des éléments suivants à la fois pour l'industrie et les organismes de réglementation :
 - les formats normalisés (modèles) pour les examens d'études individuelles.
 - les modèles de production et de constitution efficace de documents électroniques
- Certains enjeux :
 - La diversité des formats des données reçues.
 - La variabilité du niveau de détail dans les examens.
- Conséquences : l'inefficacité du contrôle par les pairs, l'inefficacité de la production de documents pour les examinateurs et les titulaires d'homologation, ainsi que des difficultés au chapitre de l'examen conjoint et du partage des tâches.
- Ainsi, les modèles électroniques se révèlent la solution pour :
 - Les examens d'études :
 - élaborer des modèles d'examen normalisés, d'études individuelles, pour chaque discipline scientifique.
 - pourraient être un projet de l'ALENA.
 - Les documents sommaires :
 - élaborer des modèles et des formats supplémentaires pour les documents scientifiques sommaires, les tableaux sommaires, les évaluations de risques, les documents relatifs aux décisions et à la consultation publique.
 - Les documents administratifs :
 - notes de service, étiquettes, correspondance, lettres de lacunes et lettres d'homologation.
- Avantages de l'approche d'élaboration de modèles pour le processus d'homologation :
 - uniformité de la qualité et du niveau de détail.
 - réduction des besoins en matière de recherche et de repérage.
 - transparence de l'arbre décisionnel.
 - efficacité de l'examen par les pairs.
- Harmonisation et partage des tâches au niveau international :
 - format commun pour l'ensemble des activités d'examen au niveau international.
 - facilitation du partage des examens au niveau international.
 - niveau acceptable de détails pour les décisions.

- efficacité accrue.
- L'utilisation de modèles électroniques comme interface efficace entre une demande d'homologation électronique et un examen de l'ARLA.
- Ces modèles peuvent ensuite être utilisés pour produire les documents afférents.

v) Le point sur le processus d'évaluation des risques cumulatifs :

Susan Lewis, EPA des É.-U. :

- Comparaison de l'évaluation du risque individuel et cumulatif.
 - Évaluation individuelle :
 - L'accent est mis sur certains produits chimiques.
 - Objectif - déterminer le niveau « sans danger » pour les résultats les plus sensibles.
 - Tient compte de l'ensemble des effets et expositions.
 - Évaluation cumulative :
 - L'accent est mis sur l'effet partagé par les éléments du groupe des mécanismes communs.
 - Tient compte de la puissance relative des produits chimiques du groupe.
 - Évaluer la probabilité de la simultanéité des expositions.
- Processus de participation publique - PO.
 - Cinq directives techniques.
 - Atelier sur la méthode d'évaluation de la qualité de l'eau potable.
 - Plusieurs réunions du Science Advisory Panel.
 - Évaluation préliminaire - commentaires du public.
 - Publication de l'évaluation révisée en juin 2002 pour commentaires du public
- Étapes subséquentes pour le cumulatif des PO.
 - Répondre aux commentaires reçus à l'égard de l'évaluation de juin 2002 et du SAP.
 - Compléter les évaluations individuelles des PO restants - Diméthoate (DDVP), Methyl Parathion (Malathion).
- Renseignements supplémentaires : www.epa.gov/pesticides/cumulative.

vi) Document sur la politique de tolérances relatives aux importations de l'ALENA :

Lois Rossi, EPA des É.-U. :

- Des commentaires relatifs au document sur la politique de tolérances relatives aux importations de l'ALENA ont été reçus de la part de partenaires gouvernementaux au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
- Le document sur la politique de tolérances relatives aux importations de l'ALENA fait actuellement l'objet d'un examen.
- Le document sera finalisé une fois que les commentaires des intervenants auront été reçus.

vii) Étiquette ALENA

Terri Stowe, EPA des É.-U. :

- Des efforts sont actuellement déployés en vue d'harmoniser les exigences relatives à l'étiquetage entre l'EPA et l'ARLA, dans le but de permettre aux titulaires d'homologation de soumettre une étiquette ALENA qui respectera les exigences d'étiquetage de tous les pays de l'ALENA.
- Le groupe de travail sur l'étiquette de l'ALENA a examiné deux étiquettes ALENA, celles de TI-435 et de Sporodex L en vue d'harmoniser les composantes de base et la phraséologie de l'étiquette. Le groupe de travail a réussi à élaborer une étiquette ALENA pour le produit Sporodex L; toutefois, le titulaire de l'homologation a décidé d'utiliser l'étiquette ALENA uniquement au Canada.
- Plusieurs des questions nécessitant des changements réglementaires pour l'adoption d'une étiquette de l'ALENA seront probablement résolues par la mise en oeuvre du Système général harmonisé (SGH).
- Les règlements sur l'étiquetage de l'EPA et de l'ARLA nécessitent des résultats de toxicité différents pour déterminer les mises en garde requises, sans doute l'obstacle le plus important à la mise en oeuvre de l'étiquette ALENA.
- Les cultivateurs doivent pouvoir faire savoir à l'industrie et au gouvernement quelles étiquettes ils souhaitent proposer pour l'étiquette ALENA dans le cadre du programme d'examen conjoint de l'ALENA.
- Le Groupe de travail non agricole (GTNA) s'est montré intéressé par l'élaboration d'étiquettes ALENA pour les produits de consommation, offrant la possibilité de prolonger le programme de l'étiquette ALENA.
- Les discussions se poursuivront afin d'identifier les problèmes juridiques potentiels que présentent les étiquettes ALENA et la façon de les résoudre.

viii) Le point sur les activités relatives à la sécurité des travailleurs :

Anne Lindsay :

- Le programme de formation du formateur a été mis en oeuvre au Mexique il y a trois ans et les États-Unis et le Mexique cherchent à intégrer leurs programmes.
- Ce projet est en progression.
- Le GTT s'est également occupé des examens du *Tronc commun - utilisation des pesticides*, un projet entre les États-Unis et le Canada.
- Ce projet a été amorcé en mai 2000. Les manipulateurs de produits y ont participé et ont élaboré le plan d'apprentissage.
- L'examen est actuellement mis à l'essai sur le terrain et l'on élabore le système de notation.
- Aux États-Unis, les essais auront lieu dans six états et au Canada dans deux provinces.

ix) Le point sur les activités de la CEC :

Renée Salas, Secretaría de Salud (ministère de la santé) Mexique :

- La Commission nord-américaine de l'environnement préconise actuellement la gestion rationnelle des initiatives relatives aux produits chimiques.
- Les Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) couvrent Lindane, une nouvelle initiative; DDT, étape finale; Chlordane, étape finale.

- L'objectif du projet DDT consiste à réduire l'exposition humaine et environnementale à ce composé et à ses métabolites.
- Au Mexique, on vise à réduire de 80 p. 100 l'utilisation du DDT pour la lutte antipaludique en 5 ans, à éliminer l'utilisation illégale du DDT dans les activités agricoles et à accroître la collaboration internationale dans le but d'améliorer la mise en oeuvre des mesures de contrôle internationales des activités de production, d'exportation et d'utilisation du DDT.
- Les objectifs des PARNA ont été réalisés et l'expérience mexicaine a été partagée partout à la grandeur de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale et une nouvelle proposition visant à mettre sur pied un programme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) comprendra neuf projets pilotes.
- L'objectif du projet sur le chlordane consiste à réduire l'exposition humaine et environnementale à ce composé en révoquant l'homologation des utilisations actuellement autorisées.
 - Les objectifs ont en partie été réalisés. Cependant, les pays doivent se pencher sur certaines particularités propres à chacun.
- Le Children's Environmental Health (CEH) a mis sur pied un projet de déclaration dans le but de documenter les cas d'intoxication aiguë aux pesticides. Le CEH parraine également un atelier sur l'évaluation des risques que présentent les pesticides pour les enfants.

Aucune question n'est posée aux présentateurs.

Présentation sur le projet d'initiative quinquennale :

Anne Lindsay :

- Mme Lindsay présente le document dans les grandes lignes :
 - Le GTT de l'ALENA a été mis sur pied en réponse aux préoccupations relatives à l'harmonisation de la réglementation sur les pesticides des trois pays.
 - Les objectifs de départ étaient les suivants : 1 - procéder au partage des tâches conformément aux pratiques commerciales nord-américaines; 2 - développer un marché pour les pesticides en Amérique du Nord, tout en misant sur la protection de la santé humaine et de l'environnement.
- Le nouveau document reflète une vision de l'Amérique du Nord en tant que modèle mondial de sécurité.
- Origine du projet : commentaires des intervenants, conclusions d'études gouvernementales, recommandations individuelles et des sous-groupes présents à la réunion de l'année dernière.
- Les objectifs ont été fixés de façon à couvrir les suggestions reçues.
- L'ébauche d'un document de vision s'est révélé un exercice ardu, étant donné la diversité des commentaires reçus. Le document sera complété à la lumière des suggestions.
- On a reçu plusieurs des commentaires à l'effet d'accroître la fréquence des travaux trilatéraux et d'établir des étapes bien déterminées, ce qui faciliterait grandement les travaux.
- Les sujets soumis aujourd'hui aux sous-groupes pour discussion reflètent la volonté d'obtenir des commentaires plus approfondis sur l'initiative quinquennale.

- Les intervenants auront la chance de se prononcer une dernière fois à la fin de la journée au cours de la période de commentaire du public.
- On accueille les commentaires et les questions.

Mark Goodwin, Pulse Canada :

- M. Goodwin est d'avis que le GTT a plus besoin d'une carte routière que d'une boussole. Dans son état actuel, le document ne peut jouer ce rôle. Il doit être précisé davantage.

Chuck Beach, ACPCS, SC Johnson, Canada :

- Est-ce que l'initiative sur les pesticides à usage limité au Canada s'applique aux produits non agricoles?
- Le Canada a pratiquement adopté le SGH. Celui-ci pourrait-il orienter l'élaboration d'une étiquette ALENA ou servirait-il d'option de rechange?
- Est-ce que le SGH s'appliquera aux normes en matière d'étiquetage à Santé Canada?

Janice Hopkins :

- L'initiative sur les pesticides à usage limité vise uniquement les produits agricoles.
- En ce qui concerne le SGH, Santé Canada adoptera une approche concertée. Santé Canada travaillera en outre en collaboration avec Transports Canada. On adoptera une approche commune pour tous les produits couverts par le SGH. On prévoit que le SGH sera adopté au Canada avant 2008. On travaille actuellement à l'élaboration d'un document de consultation et à la mise sur pied d'un groupe d'intervenants.

Marcia Mulkey :

- L'étiquette ALENA n'attendra pas la venue du SGH. Il s'agit peut-être d'une possibilité de mettre à l'essai le SGH.

Louis Arnold, agriculteur du North Dakota :

- Le GTT de l'ALENA a été mis sur pied dans le but d'encadrer le commerce des produits agricoles et s'apprête maintenant à consulter des intervenants de secteurs non agricoles. Le GTT n'a pas pour mandat de résoudre les problèmes des secteurs non agricoles.

Patricia Ballamingie, le Fonds mondial pour la nature (WWF) Canada :

- Elle se dit préoccupée par la protection de la santé et de l'environnement.
- La réduction des risques et la volonté de fixer des objectifs plus sécuritaires doivent être expressément décrites dans le document de l'initiative quinquennale.
- On mentionne les accords parallèles de l'ALENA sur l'environnement.

Has Shah, ACC et GTNA :

- Il exprime un profond désaccord avec Louis Arnold. Les activités agricoles entraînent des effets directs sur l'industrie non agricole. Il faut donc tenir compte du point de vue des intervenants de l'industrie non agricole.

Sous-groupes :

On trouvera plus de précisions sur les discussions des sous-groupes dans les annexes.

Groupe 2 :

LMR et usages limités

Harmonisation des LMR :

- LMR harmonisées pour tous les nouveaux usages et réévaluation.
- Les LMR communes permettent de résoudre les problèmes d'expédition quand les agriculteurs ne connaissent pas la destination finale.
- L'adoption simultanée des LMR favorise la réduction des obstacles commerciaux.
- Les organismes de réglementation doivent réduire les obstacles commerciaux, l'utilisation de pesticides et avoir accès aux moyens de lutte contre les ravageurs.
- L'utilisation de banque de données (publiques et privées) pour repérer les utilisations destinées aux cultures, les LMR et les infractions facilitera l'établissement des priorités. Il est d'autant plus important de comprendre les priorités des agriculteurs.

Usage limité :

- Attentes élevées à l'égard du programme canadien sur les usages limités pour régler les problèmes actuels. Il n'y a aucune définition de la notion d'usage limité ni de programme au Mexique et l'effet sur les agriculteurs est trilatéral.
- Nécessité d'harmoniser le processus d'homologation des usages limités.
- Il faudra déterminer l'ordre de priorité des usages limités trilatéral et des problèmes relatifs à l'efficacité trilatérale.
- Les différences dans les incitatifs (p. ex., FQPA), dans les stratégies de commercialisation et dans les coûts affecteront les priorités.
- Il faudra se pencher sur l'effet des exemptions d'homologation d'urgence et d'homologation spéciale au niveau local.
- Harmonisation des définitions de groupes de culture et des zones de résidus (CODEX, OCDE).

Groupe 3

Problèmes relatifs au partage des tâches et à l'industrie non agricole

Forum unique :

- ALENA
 - On est d'avis que l'ALENA est un mécanisme efficace pour la discussion.
 - Plusieurs matières communes (actives et inertes).
 - Les lois et règlements présentent de grandes similitudes en ce qui concerne les pesticides agricoles et non agricoles.
- L'approche fondamentale à l'égard de l'évaluation du risque est commune en ce qui concerne les produits agricoles et non agricoles.
 - Exception dans les sites d'utilisation.

- Impossible de diviser l'industrie en secteurs distincts.
- Possibilité de synergies.
- Possibilité de coordination et d'uniformité.
- On ne prévoit pas de dilution des ressources puisque des problèmes sont communs et puisque les priorités sont uniques, de même que la répartition du travail.

Conclusions :

- Il faut harmoniser les modèles d'évaluation du risque pour les pesticides inertes et à faible toxicité.
- Identifier et harmoniser les données requises pour l'ensemble des pesticides agricoles.
- Accord trilatéral sur la définition et la reconnaissance de la contribution pour la santé publique.
- Harmoniser les exigences relatives aux étiquettes.
- Accroître les incitatifs au partage des tâches.
- L'industrie devrait réaliser une partie du travail et le soumettre au gouvernement.
- Améliorer les communications avec l'industrie - transmettre plus d'information.
- Acceptation des formulations entre les pays.
- Garder les voies de communication ouvertes entre les organismes de réglementation et les entités réglementées.

Groupe 4

Sécurité, durabilité et LMR

Généralités :

- Accroître l'information diffusée aux intervenants.

Sécurité du travailleur :

- Accorder la priorité à l'éducation, à la formation et aux pratiques sécuritaires, ce qui présente un intérêt particulier pour le programme de formation du Mexique.
- Exposition à la maison des travailleurs de ferme, telle qu'examinée dans l'étude sur la santé des familles agricoles.
- Renseignements sur les accidents relatifs aux pesticides - comment sont-ils réunis et comment les cas sont-ils signalés?
- Bourse de l'industrie - PESP aux États-Unis et Plans environnementaux d'exploitations agricoles (PEEA) au Canada, le programme de sécurité du ministère de l'Agriculture doit répondre aux exigences de l'EPA.
- Tenir compte des réalités culturelles et du langage.
- L'exportation de certaines productions à l'étranger risque de réduire les possibilités d'emploi et d'accroître les risques inhérents aux aliments importés.

Évaluation du risque :

- Volonté d'harmonisation entre les trois pays.
- Évaluations des effets sur la santé, comment sont-elles menées et de quoi tiennent-elles compte?
- Le Mexique devra amorcer les évaluations conjointes du risque.

- Rendre obligatoire la sécurité des enfants.
- Meilleure connaissance du point de vue des travailleurs et de leurs familles.
- L'utilisation du plus grand nombre possible de données et de renseignements sur l'exposition par opposition aux hypothèses.

LMR :

- Éventuel projet pilote portant sur deux anciens produits chimiques, dont l'un présente des profils d'emploi comparables en Amérique du Nord contrairement à l'autre. Il sera ainsi possible d'acheminer l'information aux intervenants.
- Harmonisation au niveau de la norme la plus élevée selon les renseignements scientifiques.
- Tenir compte de la coupe de risque au chapitre des importations.
- Harmonisation des LMR nécessaire entre les pays de l'ALENA.
 - Résoudre les problèmes quand un pays maintient l'homologation de certains usages alors que les deux autres pays ont révoqué l'homologation des mêmes usages.
- L'utilisation des cartes de zones de résidus et leur rôle au chapitre de l'harmonisation.

Risque réduit :

- Manque de clarté de la définition de risque réduit.
- Appui unanime à l'égard de la réduction du risque.
- Facilitation accrue de l'homologation des produits chimiques à risque réduit.

Groupe 1

Partage des tâches et usage limité

Usage limité :

- Interrelation entre les programmes d'UL des pays de l'ALENA :
 - Les agriculteurs doivent être documentés par les agriculteurs selon chaque culture - alternatives, urgences et résistance.
 - Besoin d'une équipe d'encadrement solide.
 - Veiller à l'établissement des priorités des besoins.
 - Veiller à la présence des trois pays à la table de discussion.
 - Développer un ensemble de données sur l'Amérique du Nord.
 - Considérer les UL comme une initiative nord-américaine - usages domestiques et importation.
 - On propose que les groupes de travail regroupant l'industrie, les cultivateurs, le gouvernement se réunissent 2 à 3 fois par année.
 - Le Mexique travaille à la mise en oeuvre d'un programme sur les UL - il désignera un programme officiel.
 - Problèmes du Mexique - aucune LMR pour certaines cultures à UL au Mexique.
- Exigences relatives aux zones de résidus secondaires :
 - On propose que le GTT revoie la carte des zones de résidus de l'Amérique du Nord.
 - Réduire le nombre d'essais.
 - Réduire le nombre de zones secondaires.

- L'industrie cherche des données sur les résidus afin de voir les différences entre les zones.
 - L'OCDE tente également de déterminer ce qui influence les niveaux de résidus.
- En ce qui concerne les exigences relatives à l'efficacité des UL, on met de l'avant les propositions suivantes :
 - On envisage élargir les exigences relatives à l'efficacité des UL.
 - On propose une diminution du nombre d'essais requis.
 - On envisage les regroupements.
 - Examen de l'efficacité au Mexique.
- Les utilisations de produits génériques à usage limité dans le programme d'examens conjoints :
 - Comment ajouter les utilisations de produits génériques dans le processus d'examen conjoint?
 - Est-ce que ces usages peuvent être admis à mi-chemin?
 - L'industrie souhaite que les organismes ne perdent pas de vue l'ajout d'usages.
 - Envisager les regroupement des UL.
 - Au Canada, l'UL n'est pas soumise par une entreprise mais plutôt par un promoteur.
 - Peuvent-ils être intégrés au processus d'EC?
- Généralités :
 - Besoin d'améliorer la communication.
 - L'industrie travaille à l'élaboration de déclarations de principes sur les exigences en matière d'efficacité des UL.
 - Mettre sur pied un groupe de travail permanent sur les cultures à surface réduite.
 - Les agriculteurs devraient se réunir au niveau de l'ALENA.

Partage des tâches :

- Communication avec les intervenants :
 - Capacité de partager les renseignements relatifs aux demandes avec les intervenants.
 - Élaborer un modèle de lettre.
 - Besoin d'une meilleure communication et d'une interface améliorée entre l'industrie et les autres intervenants.
 - Proposer la tenue de réunions sur une base annuelle (ou trimestrielle) avec l'ensemble des organismes dans une ville afin de tenir des rencontres préalables à l'homologation - à moins qu'il soit possible de procéder par vidéoconférence.
- Changements au processus d'EC :
 - Éliminer l'obligation de produire des documents sommaires multiples pour chaque pays.
 - Normaliser les documents sommaires, l'acheminement du travail, le format et les reliures.
 - Imprévisibilité du processus de triage de l'ARLA.
 - Disparité entre le plan de travail de l'EPA et le calendrier de l'ARLA - il faut harmoniser les calendriers.
 - Disparité entre les facteurs de sécurité.
 - Favoriser une participation accrue de la part des agriculteurs.
- Comment intégrer le Mexique au processus d'EC :

- Demander que le gouvernement mexicain continue de participer au processus d'EC.
 - Besoin d'assigner un représentant au processus.
 - Intégrer les agriculteurs et les intervenants au processus.
- Le gouvernement mexicain a été invité à la réunion de coordination en mars pour préparer 2004 et la réunion de l'EPA en septembre.
- Certaines cultures majeures au Mexique sont des UL dans d'autres pays de l'ALENA.
- Est-ce que les tolérances/LMR du Mexique seront acceptées aux États-Unis et (ou) au Canada?
- Les États-Unis et le Canada ont commencé à travailler sur le regroupement des cultures - les cultures représentatives.
- Étiquettes ALENA :
 - Il faut revoir les avantages et le bien-fondé de ce projet.
 - Appuyer le projet d'étiquette ALENA s'il est fonctionnel et assez court.
 - On propose la distribution d'une étiquette fictive.

Questions/Commentaires :

Karen Pither, GTI, Bayer :

- Le processus de triage préalable des produits chimiques à risques réduits est-il adéquat? Dispose-t-on de tous les rapports requis? Faut-il continuer de procéder au triage préalable?
- La relation de travail devrait être davantage interactive.

Ingrid Maciel, BASF, Mexique :

- Il faudrait un règlement officiel pour déterminer les LMR au Mexique.

Angel Saavedra, DOW AGROSciences, Mexique :

- La participation du Mexique au processus d'examen conjoint devrait suivre une procédure clairement établie. Il faut harmoniser les formats entre les pays.

Mark Goodwin, Pulse Canada :

- Que fait-on des points de vue exprimés? Comment les intervenants peuvent-ils constater les résultats et comment sont-ils intégrés?

Marcia Mulkey :

- Les organismes tenteront de répondre aux questions et de faire connaître les réponses avant la fin de la journée.
- Les organismes prévoient une réévaluation de l'initiative quinquennale et d'autres documents avant la mi-2003. Ils espèrent plus de précisions sur les activités, les plans de travail et les projets. Ils souhaitent également connaître la portée de l'engagement de l'industrie et des groupes de cultivateurs.

Karen Pither, GTI, Bayer :

- L'industrie souhaite que l'on clarifie la notion de « zone de résidus ».
- Les organismes ont adopté une approche statistique dont le déterminant scientifique est le

- climat. L'OCDE adopte des approches à l'égard de la LMR, etc. comme postuler que l'emplacement physique exerce une influence moindre que la technique d'application.
- En Amérique du Nord, les zones sont très circonscrites. Il est temps de prendre du recul et de déterminer si les motifs s'inscrivent dans le cadre de la proposition de l'OCDE et de se demander si l'Amérique du Nord nécessite autant de zones de résidus.

Judy Shaw, Syngenta, Canada :

- L'industrie propose que les organismes suivent la façon dont l'OCDE détermine les cartes de zones car l'OCDE progresse dans la bonne direction et que la technologie d'application est la principale voie de résidus.

Bill Ballek, ISSA, GTNA :

- L'approche à l'égard de l'étiquette ALENA devrait être de prendre un groupe de produits bien défini pour ensuite de créer une étiquette. Les désinfectants de surfaces pourraient servir d'exemple. L'un des éléments soulignés est que les méthodes d'application sont semblables entre les pays de l'ALENA et par conséquent plus facile à réglementer que les produits agricoles. Une étiquette ALENA serait avantageuse sur le plan de la sécurité car les communications seraient améliorées.

Blanca Sierra, GLP, Mexique :

- Mme Sierra souhaite que le GTT envisage l'harmonisation des exigences en matière de données portant sur les produits non agricoles. Elles sont actuellement très semblables aux exigences relatives aux produits agricoles.

PAUSE

Période de commentaires du public :

Wally Ewart, Minor Crop Farmer Alliance, California Citrus Council :

- La Minor Crop Farmer Alliance travaille dans le sens de l'ALENA depuis le commencement.
- Les réalisations sont nombreuses mais il reste beaucoup à faire. Selon les agriculteurs, on s'est écarté de l'objectif de départ.
- Les changements apportés par le GTT sont à l'origine de nouveaux défis pour les agriculteurs. On a apporté des modifications à la réglementation canadienne et mexicaine.
- De nouveaux composés chimiques sont disponibles plus rapidement, mais ils limitent le marché de l'exportation.
- Le Canada et le Mexique représentent les principaux marchés d'exportation de cultures spéciales des États-Unis. Il existe des irritants au commerce en ce qui concerne les cultures spéciales.
- Il se dit encouragé par l'expansion d'IR-4 dans les pays de l'ALENA.

Louis Arnold, North Dakota Barley Council :

- Il se présente comme agriculteur du North Dakota.

- Il se dit satisfait d'entendre que des progrès ont été réalisés.
- Il se dit d'avis que le GTT a laissé tomber certaines composantes de l'initiative quinquennale en cours de route.
- Quand le comité a été mis sur pied, il croyait que l'objectif était de concerter l'ensemble des obligations des titulaires d'homologation, afin que celles-ci soient les mêmes dans les trois pays. Il croyait que les organismes continueraient de fonctionner de la même façon qu'ils l'ont fait au cours des cinq dernières années.
- L'étiquette ALENA est une résultante directe de la question de l'établissement du prix. Il est découragé par les différences de prix entre les États-Unis et le Canada. Certains acheteurs de produits chimiques de l'autre côté de la frontière encourrent des peines d'emprisonnement. Il croyait que l'étiquette ALENA permettrait de résoudre ce problème.
- Il aborde ensuite la question du GTNA et se demande si les ressources seront écartées des activités agricoles.
- Au Dakota du Nord, un comité a été mis sur pied pour faciliter les échanges gouvernementaux et aucun de ses membres n'est encore présent à la réunion de l'ALENA.

Karen Pither, GTI, Bayer :

- Elle croit fermement que l'harmonisation est la solution. Toutefois, le niveau de frustration augmente et risque de compromettre l'efficacité des réunions. Cela s'explique peut-être par le nombre accru d'intervenants présents. Les attentes sont différentes selon les groupes.
- La meilleure solution consiste à ne pas perdre de vue l'objectif premier.
- L'industrie est satisfaite des éléments suivants :
 - Le programme canadien sur les usages limités.
 - Le caractère prévisible du calendrier d'examen conjoint.
 - L'expansion continue du programme de partage des tâches et d'examens conjoints.
 - L'élaboration de protocoles scientifiques harmonisés.
 - La participation de la délégation mexicaine.
 - Le nombre de représentants du gouvernement présents à la réunion.
- Irritants de l'industrie :
 - Manque de communication avec l'industrie à l'extérieur de la réunion annuelle. Les intervenants ne voient pas les résultats des réunions.
 - Manque de réponse aux initiatives mises de l'avant par l'industrie.
 - Projet de régionalisation des cartes de zones de résidus.
 - Manque d'harmonisation des programmes administratifs.
 - Élimination des multiples documents sommaires : cela se traduit par des investissements majeurs de la part des entreprises.
 - La non acceptation du format de l'OCDE par l'EPA.
 - Les différences dans les formats électroniques des demandes d'homologation.
 - Création de nouveaux obstacles commerciaux.
 - Différences dans les LMR : il n'y a aucun établissement temporaire de LMR.
 - Politique canadienne de publication dans la Gazette.
 - LMR pour les usages urgents.
 - Tolérance pour l'importation.

- Le Mexique a besoin des LMR américaines avant d’amorcer le processus d’homologation.
- L’enquête sur l’identification des obstacles commerciaux a été réalisée et est disponible.
- Dilution des ressources et délais dans les résultats attendus.
 - Progrès insuffisants au chapitre de l’harmonisation des LMR.
 - Volonté insuffisante d’éliminer les obstacles commerciaux.
- Les organismes ont-ils des objections de principe quant à l’acceptation mutuelle des LMR? Ce refus d’accepter est-il appuyé sur un motif scientifique ou s’agit-il simplement d’un problème juridique? S’il faut mener des examens séparés, que peut faire l’industrie?
- Vision de l’industrie :
 - Établissement de règlements nationaux qui ne nuisent pas au commerce international.
 - Éliminer les obstacles réglementaires au libre échange créé par les différences de réglementation.
- Les obstacles commerciaux représentent bien plus qu’une simple infraction, il s’agit d’un problème d’importance pour les agriculteurs.
- Si les agriculteurs ne peuvent échanger entre les États-Unis et le Canada, ils encourent la faillite.
- Il faut bien cerner les problèmes de l’ensemble des intervenants.

Angel Saavedra, Dow, Mexico :

- Il prend la parole au nom de l’industrie mexicaine.
- Il félicite l’initiative sur les cartes de zones de résidus et signale qu’il est maintenant temps de les utiliser.
- Le Mexique doit mettre sur pied un programme pour les usages urgents.
- La représentation du gouvernement mexicain est très encourageante.
- Des travaux devront avoir lieu dans certains secteurs :
 - Usages limités. Il faut une politique claire et uniforme à l’intention des agriculteurs. Il propose d’expédier une lettre officielle aux agriculteurs pour les informer du processus d’homologation, etc. Il faut également nommer un représentant du gouvernement pour la question des usages limités.
 - Il faut disposer de règles claires encadrant les usages urgents.
 - Il faut intégrer les procédures du Mexique. En outre, il faudrait ajouter à l’examen conjoint les particularités propres au pays de provenance.
 - Le Mexique accepte les LMR américaines. L’industrie souhaite qu’il fasse de même en ce qui concerne les LMR canadiennes.
- Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios (COFEPRIS) et Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria (SENASICA) sont d’importantes réalisations. On devrait accorder la priorité aux produits de remplacement du bromométhane, des PO et d’autres types de produits à risque réduit, dans le cadre de ces deux initiatives. Cette recommandation devrait figurer dans les procédures.
- Les LMR des produits destinés à l’exportation et à l’utilisation domestique sont différentes. Les paramètres devraient être définis.
- Les procédures d’homologation devraient être plus transparentes.

- Les organismes devraient faire davantage preuve de souplesse dans leurs politiques, s'ils sont véritablement en faveur de l'harmonisation.
- La communication avec les intervenants du Mexique, particulièrement les agriculteurs, devrait être améliorée.
- Il remercie Karen Pither de son aide.

Jennifer Ballantine, Monsanto, Canada :

- L'industrie s'inquiète de certaines modalités de fonctionnement :
 - La régionalisation des cartes de zones de résidus.
 - Proposition du GTI.
 - Utilise les mêmes critères scientifiques pour déterminer le nombre et l'emplacement des essais de résidus.
 - Élimination des cartes de zones de résidus.
 - Rassemblement de données permettant de comparer les résidus de cultures entre les différentes zones secondaires de résidus.
 - Rapport présenté au GTT.
 - Clarification sur les modèles de rapport :
 - Les modèles de rapport sur l'évolution dans l'environnement sont appropriés et les exigences sont claires.
 - Besoin de processus semblable en ce qui concerne les modèles d'études sur les résidus et d'autres modèles de rapport scientifique.
 - Déterminer les besoins des examinateurs au chapitre des modèles de rapport.
- Le groupe de l'industrie a fourni des renseignements détaillés; des renseignements supplémentaires seront transmis au GTT au besoin.

Mark Goodwin et Don Sissons, Pulse Canada :

Don Sissons :

- Il se dit agriculteur de 5^e génération.
- D'autres groupes de cultivateurs devraient tenter de se libérer. Le travail du GTT présente plusieurs avantages pour les cultivateurs.
- Il propose au GTT d'envisager mener les études de cas de l'ALENA sur les légumineuses. Elles comprennent la lentille, la fève, le pois et le pois chiche. Il demande une réponse du GTT à cet égard.
- Ces cultures pourraient servir de point de mire aux travaux menés en vue de résoudre certains problèmes.
- Les cultivateurs de légumineuses se sont déjà adressés à l'EPA.
- Klaus Neverman et Don Sissons ont déjà rencontré le Mexican Bean Council à Durango dans le but d'établir une relation avec les cultivateurs mexicains.
- Ils ont déjà élaboré des profils de culture pour les États-Unis et le Canada et établi les priorités au chapitre des ravageurs. On trouvera d'ailleurs sous peu des renseignements à cet effet dans le site Web de l'EPA.
- Il considère que les LMR qui ne sont pas encore des obstacles commerciaux sont des bombes à retardement.

Mark Goodwin :

- L'utilisation des légumineuses pour les études de cas présente plusieurs avantages.
- Notamment : connaître des points de vue externes, celui des consommateurs, des cultivateurs qui participent aux décisions réglementaires; occasion de se réunir pour comprendre ce que font les autres.
- Il réitère la volonté d'obtenir une réponse de la part du GTT.

Ted Menzies, Western Canadian Wheat Growers :

- Il est président de l'Alliance canadienne du Commerce Agro-alimentaire et cultivateur de plantes condimentaires.
- L'organisation veut connaître les réalisations du GTT.
- Il est en faveur de la proposition relative aux légumineuses. Il souhaite une réponse du GTT.
- Le moyen de subsistance des cultivateurs dépend du commerce et ils ont par conséquent besoin d'une harmonisation des LMR et des résultats.
- Les LMR ne devraient pas être un autre obstacle non tarifaire au commerce.
- Les choses doivent progresser plus rapidement qu'auparavant.
- On constate peu d'infractions parce que les cultivateurs ne voulaient pas prendre de risques... et c'est sans doute ce qui donne l'impression qu'il a moins de problèmes.
- Les cultivateurs veulent un accès plus rapide à des produits chimiques moins dangereux. Ils veulent également jouer un rôle proactif.
- Il se dit désappointé de la faible représentation des fermiers à la réunion. Le GTT devrait ouvrir davantage le dialogue avec cultivateurs.

Patricia Ballamingie, Fonds mondial pour la nature (WWF), Canada :

- Les travaux du GTT ont produit des résultats positifs; p. ex., l'élimination des obstacles commerciaux, l'accès à des pesticides à risques réduits.
- Elle croit que l'harmonisation devrait figurer dans un ordre du jour continental misant sur la réduction du risque, l'évaluation du risque, la réduction des résidus, la santé des enfants et la réduction de la dépendance aux pesticides.
- Ces éléments sont minés par des objectifs commerciaux.
- La réduction des risques est mentionnée comme un objectif pour le marché et non comme l'un des objectifs principaux de l'initiative quinquennale. Elle devrait être l'un des principaux objectifs.
- Les objectifs sous-jacents devraient être les suivants : repérage des résidus sur le continent, mise en oeuvre de la LAI, réduction de la dépendance aux pesticides.
- Le GTT de l'ALENA devrait cibler certaines cultures en particulier. Le WWF a déjà mené des travaux en collaboration avec des pomiculteurs et des producteurs de pommes de terre.
- En harmonisant les LMR, le GTT devrait harmoniser les normes en matière de sécurité au dénominateur commun le plus élevé.
- Au lieu d'accorder la priorité à l'harmonisation des LMR, le GTT devrait s'efforcer de réduire les résidus sur le continent en tant que moyen de réduire les obstacles commerciaux.

- L'évaluation des risques de l'exposition cumulative aux PO devrait être retardée jusqu'à l'obtention de données sur la neurotoxicité sur le plan du développement. On devrait appliquer un facteur de sécurité de 10.
- Il faudrait favoriser une participation accrue des organismes de protection des travailleurs et des intérêts du public. On sent un découragement dans le secteur public attribuable à la perception qu'il est impossible de réaliser quoi que ce soit grâce à ce dialogue.
- Il faudrait étoffer l'agenda de la santé des enfants et des évaluations du risque
- Il vaudrait mieux mettre sur pied un groupe de travail sur la lutte antiparasitaire durable qu'un groupe de travail sur les pesticides.

Dean Thomson, Conseil canadien de l'horticulture :

- En ce qui concerne le Canada, les nouvelles semblent bonnes.
- Les améliorations ont été considérables au cours de la dernière année.
- Les cultivateurs ont été en mesure de collaborer activement avec les organismes de réglementation pour élaborer des programmes utiles comme l'initiative sur les pesticides à usage limité.
- La question de la LMR deviendra encore plus importante au cours des prochains mois alors que les écarts entre les procédures d'homologation du Canada et des États-Unis deviendront plus apparents.
- La plupart des cultivateurs ne perçoivent pas les résultats positifs mis à part les nouveaux composés chimiques disponibles.
- Le GTT devrait donner suite aux suggestions de la présente année et produire des résultats concrets qu'il pourrait présenter à la réunion de l'année prochaine.
- Le GTT devrait continuer de prendre appui sur les améliorations réalisées cette année.
- Le GTT devrait se concentrer sur la réalisation des résultats attendus.

Virginia Ruiz, Farm Worker Justice Fund :

- Dans la lignée des efforts visant à élargir le dialogue sur l'initiative quinquennale, le GTT devrait s'efforcer de consulter tous les groupes, particulièrement les groupes ouvriers et les nouveaux groupes d'intérêt public.
- Le marché du travail agricole est très différent entre les trois pays.
- Le point de vue des agriculteurs enrichit le dialogue et l'on encourage le GTT à les consulter davantage.
- Les travailleurs agricoles sont les personnes les plus exposées aux pesticides et devraient participer davantage à un dialogue qui a des effets directs sur leur bien-être.

Mots de la fin

Marcia Mulkey :

- Le GTT est très heureux de ce qui a été accompli. Les progrès réalisés sont considérables au chapitre de l'harmonisation. Nous sommes très fiers de nos réalisations et de la reconnaissance

des cultivateurs et de l'industrie. L'harmonisation des exigences en matière de données est pratiquement chose faite.

- La séance du Comité directeur de demain portera sur les questions soulevées aujourd'hui.
- Nous sommes impatients de discuter de certaines des questions dans un cadre informel ce soir.
- Nous souhaitons conserver les secteurs de réussite et en créer de nouveaux; nous souhaitons également revoir nos objectifs et adopter la meilleure approche qui soit pour les cinq années à venir. Les objectifs doivent être rentables et pratiques. Sensibilité et transparence seront les mots d'ordre.
- Nous avons maintenant besoin d'une vision et d'objectifs à long terme. Nous avons besoin d'un document de vision assorti d'un document étayant des étapes concrètes. Le plan devra aborder des questions comme la responsabilité, des priorités réalistes, des objectifs à long terme, des outils de mesure de la réussite et des éléments d'action.
- Nous comprenons qu'il faut apporter des modifications afin de créer un document séparé décrivant les étapes concrètes d'élimination des obstacles commerciaux. L'initiative quinquennale se doit d'être un document évolutif et adapté.
- Nous devons jouir d'une meilleure communication et adopter une approche fondée sur les partenariats. Le plan de travail doit refléter les intérêts des intervenants et les résultats attendus de la part des gouvernements.
- Le mandat global de l'ALENA est le commerce. Cela comprend le commerce des marchandises traitées et des produits antiparasitaires. Nous devons garder à l'esprit quelles sont les normes réglementaires. Il faut promouvoir l'étiquette ALENA. Les LMR sont au coeur des discussions et les gouvernements doivent à ce titre en tenir compte. Le commerce vise également les produits non agricoles et les gouvernements doivent déterminer la façon dont ceux-ci seront intégrés aux discussions.
- Il y a consensus selon lequel le commerce doit être durable et qu'il ne doit pas être perçu comme un élément compromettant la sécurité et la durabilité. Le commerce doit être vraisemblable, durable et compatible avec les préoccupations relatives à la sécurité, à l'environnement et à la santé. Il faut continuer d'améliorer l'approche sur la réduction du risque.
- L'une des façons d'y parvenir consiste à travailler sur un produit en particulier à la fois. Le Canola en est un bon exemple. Nous cherchons à accroître le nombre de projets sur les marchandises.
- Les sous-groupes de discussion pourraient avoir dévié notre façon d'informer les intervenants de l'état des mises à jour propres à un projet. Nous avons cessé les mises à jour d'un projet pour favoriser davantage l'intervention des intervenants, mais nous devons l'évaluer sous l'angle de la question de responsabilité.
- Nous chercherons à connaître le point de vue du gouvernement sur le document de l'initiative quinquennale demain.

Leonor Cedillo :

- Quelques propositions ont été offertes au gouvernement mexicain.
- CICOPLAFEST se réunira pour résoudre les questions soulevées à la réunion.
- Les renseignements seront rendus publics et on en expliquera les répercussions lorsque le gouvernement mexicain aura terminé la restructuration.

- Les agriculteurs et l'industrie ont exprimé plusieurs bonnes idées.
- Les principaux thèmes abordés ne diffèrent pas de ce qui a déjà été prévu dans l'initiative quinquennale. Nous devons déterminer les priorités dans les secteurs de l'environnement et de la santé. Cela facilitera l'identification des obstacles potentiels.
- Nous devons favoriser une participation accrue du public et consulter davantage le public et les agriculteurs. Les organisations non-gouvernementales (ONG) n'ont pas beaucoup participé. Nous devons élargir le dialogue à l'avenir.
- Remerciements au pays d'accueil et aux participants.

Janice Hopkins :

- Mme Hopkins remercie les hôtes d'avoir choisi l'emplacement et le lieu de réunion.
- Elle exprime son appréciation à l'égard de la participation des intervenants. La préparation à la réunion des intervenants (avant la réunion plénière) était très utile. On y trouvait des recommandations précises.
- Nous devons continuer d'accroître la dissémination de l'information sur nos réunions. Nous devons en faire l'annonce auprès d'une plus grande diversité de groupes. Nous accueillons les suggestions sur la question.
- Il y a certaines inquiétudes quant aux groupes de discussion. Pourquoi accepte-t-on certaines recommandations et en refuse-t-on d'autres?
- Les attentes sont élevées à l'égard de l'initiative canadienne sur les pesticides à usage limité. La question des usages limités doit être abordée dans une perspective nord-américaine.
- Nous devons identifier des incitatifs pour stimuler la participation de l'industrie aux examens conjoints.
- La question des LMR est soulevée fréquemment et doit faire l'objet de discussions plus approfondies.
- Le processus de publication dans la Gazette du Canada est hors de la portée de l'ARLA. On tentera d'identifier des façons innovatrices d'aborder la réglementation intelligente à long terme.
- Les recommandations relatives au programme de partage des tâches démontrent que les objectifs n'ont pas encore été atteints.
- Les organisations de groupes non agricoles ont alimenté cette question en proposant une liste de sujets de discussion. Un nouveau nom pour les groupes sera utile.
- Elle remercie le Secrétariat pour son travail.

Marcia Mulkey :

- Mme Mulkey exprime son appréciation à l'égard du Dr Carlos Santos-Burgoa pour ses efforts visant à inclure le Mexique et à l'égard du Dre Claire Franklin pour avoir assisté aux auditions du Parlement.
- La fonction publique se révèle souvent une expérience plaisante mais également intimidante quand vient le temps de produire des résultats avec des moyens limités.
- Elle reconnaît également les efforts de Karen Pither pour son engagement au cours des dernières années.

Points saillants des discussions du Comité directeur du GTT

- Différents représentants d'organismes mexicains racontent la restructuration du gouvernement mexicain. CICOPLAFEST occupera la présidence par roulement sur une période de deux ans, en alternance avec le Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) et le Secretaría de Agricultura, Ganadería Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, des Pêcheries et de l'Alimentation). Le Secretaría de Salud (ministère de la Santé) continuera d'occuper le poste de coprésident du Comité directeur du GTT.
- L'initiative quinquennale sera finalisée à la lumière des commentaires reçus pendant la période de commentaires du public et la réunion. Le Secrétariat sera responsable de préparer une nouvelle ébauche. Le GTT ébauchera également un plan de travail pour les 12 à 18 prochains mois, qui sera joint en annexe aux documents sur la nouvelle initiative quinquennale.
- Le Mexique fait savoir qu'il ne participera pas aux activités relatives à l'étiquette ALENA pour l'instant. Il procède actuellement à la révision des règlements encadrant l'étiquetage.
- Le GTT encouragera les discussions trilatérales et l'échange de renseignements sur la mise en oeuvre du SGH en Amérique du Nord. Le sous-comité de l'examen conjoint sera responsable de ces discussions.
- Il est possible que les membres du Comité directeur tiennent une réunion au début d'avril pour rencontrer le nouveau coprésident du Comité directeur du Mexique. Cette réunion aura probablement lieu au Mexique.
- Le GTT voulait savoir si les différentes LMR résultent des examens conjoints menés jusqu'à maintenant. Le Mexique souhaite de l'assistance pour élaborer des procédures lui permettant de tenir compte de l'apport alimentaire mexicain dans l'établissement des LMR. Le GTT s'efforcera de mieux communiquer la façon dont il traite la question des LMR.
- On détermine qu'il faut répondre en priorité aux propositions mises de l'avant par le GTI et les cultivateurs de légumineuses.
- La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu à Hermosillo, Mexique, en mai 2003.

Annexe 1

Petit groupe 1

Usage limité et partage des tâches

Équipe de facilitation :

Lisa Lange, ARLA, Canada

Patricia Pineda, Secretaría de Salud (ministère de la Santé), Mexique

Terri Stowe, EPA des É.-U.

Vera Soltero, EPA des É.-U.

Notes du tableau à feuilles mobiles :

Cultures à surface réduite :

Interrelation des programmes sur les usages limités

- Clé : les cultivateurs doivent être documentés par les cultivateurs
- Besoin d'une équipe de direction solide
- Veiller à ce que les besoins soient mis en priorité
 - Liste de solutions de rechange (si disponible)
 - Nouveau ravageur?
 - Urgence?
- Soumettre les besoins des trois pays à la table de discussion.
- Réunir un ensemble de données sur l'Amérique du Nord.
- Obtenir le point de vue de l'industrie chimique et s'assurer que tous les pays sont représentés.
- Les agriculteurs doivent également être représentés.
- Les différentes cultures ne sont pas cultivées dans les trois pays, il faut permettre l'importation d'autres pays.

Zones secondaires (résidus) :

- Existe-t-il un fondement scientifique pour l'établissement des zones secondaires?
- Considérer l'Amérique du Nord comme une région
 - Cette mesure permet-elle de réduire le nombre d'essais?
 - Les zones ont été établies en fonction du climat, du sol, etc.
 - Besoin éventuel de revoir la question.
 - Le GTT considérera-t-il cette question comme un projet?

Exigences en matière d'efficacité pour les cultures à surface réduite :

- Les exigences en matière d'efficacité présentent un obstacle.
 - Envisager l'élargissement des exigences en matière d'efficacité.
 - Proposer la réduction du nombre d'essais.
 - Envisager le regroupement des usages.
- Le Mexique est en voie de mettre en oeuvre un programme sur les usages limités. Il désignera un programme officiel.
- La question de l'efficacité vaut également pour le Mexique.

Les utilisations génériques dans les programmes d'examen conjoint (Programme des usages limités) :

- On ne peut faire une demande d'homologation au Mexique tant que la LMR n'a pas été déterminée aux États-Unis.
 - Comment tenir compte de cette réalité dans le programme des usages limités?
- Les organismes devraient tenir compte des usages subséquents.
- Il serait utile de regrouper différents usages limités en une seule catégorie.
- En ce qui concerne les usages limités, il est possible que l'EPA évalue les usages limités pendant le traitement de la demande d'homologation et qu'elle partage l'évaluation des risques avec l'ARLA.
- Coordination des LMR d'importation.
 - Envisager le dépôt d'une demande à l'ARLA avant qu'il n'y ait obstacle au commerce (en cas d'homologation aux États-Unis seulement).
- On veut avoir un représentant mexicain pour les problèmes relatifs aux usages limités.
- Proposition de mise sur pied d'un comité permanent sur les usages limités.
- Besoin d'une participation importante du projet IR-4.
 - Il ne s'agit peut-être pas tant d'un besoin sur le plan agricole que d'un besoin sur le plan commercial.
- Les demandes d'homologation urgente doivent être coordonnées par l'ALENA.
- Besoin d'une carte des zones de l'ALENA assortie d'une table des exigences en matière de données.
- Il faut résoudre la question des zones secondaires.
- La question des usages limités est très importante pour les cultivateurs.
- Les cultivateurs doivent se montrer plus actifs au chapitre de l'usage limité et des résidus.

Problèmes relatifs au partage des tâches :

Partage des renseignements relatifs à une demande d'homologation avec un intervenant.

- Élaborer une lettre modèle pour permettre à l'intervenant X de participer à la discussion sur la demande d'homologation.
- Accroître la communication entre l'industrie et les intervenants, ne pas se fier uniquement aux organismes pour obtenir des renseignements.
- Proposition visant à réunir les organismes dans une ville (trimestriellement?) pour que les entreprises puissent assister aux réunions préalables à la demande d'homologation avec tous les intervenants réunis en un même lieu.
- Accroître le nombre de réunions par vidéoconférence.
 - Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) possède l'équipement.
- Interface améliorée entre l'industrie et les cultivateurs.
- Capacité d'inclure les demandes relatives aux pesticides à usage limité dans les nouvelles utilisations importantes.
 - Est-ce que les demandes d'homologation d'usages limités peuvent être déposées pendant le triage, après le premier dépôt de la demande? Quel est le délai acceptable?

Changements au processus d'EC :

- Exigences pour de multiples documents sommaires pour chaque organisme.
 - Occasionne une charge de travail supplémentaire pour l'industrie.
 - Volonté d'avoir un format unique pour les documents sommaires.
- Besoin de normaliser l'acheminement des travaux, le format, etc. Les types de reliure devraient être les mêmes.
- Imprévisibilité du processus de triage de l'ARLA et de l'examen préliminaire.
 - L'industrie peut-elle participer au triage conformément au processus de l'OCDE?
- Différences au chapitre des calendriers - plan de travail de l'EPA par opposition aux échéanciers de l'ARLA.
- Aux dépens des données sur l'efficacité.
- Différents facteurs relatifs à la sécurité mènent à différentes coupes de risque
- Partage des RED pendant le processus d'examen.
- Les modèles doivent être finalisés.
- Les agriculteurs ont besoin de ces produits, ils doivent collaborer pour harmoniser leurs pratiques, ils doivent participer davantage au processus.

Comment favoriser la participation du Mexique au processus d'EC?

- Demande invitant le gouvernement mexicain à continuer de participer au processus d'EC.
- Besoin d'une personne attitrée à l'examen conjoint et au partage des tâches.
- Publier un document sur les exigences.
 - Intégrer les agriculteurs et les intervenants au processus.
- Le gouvernement canadien tiendra un atelier en mars avec les groupes d'agriculteurs pour établir le calendrier des activités de 2004 - inviter le gouvernement mexicain.
- La réunion de l'EPA des É.-U. aura lieu en septembre.
- Le Mexique doit dresser une liste des priorités.
 - Certains usages limités dans d'autres pays sont des cultures importantes au Mexique.
 - Est-ce que les études produites au Mexique seront acceptées aux États-Unis et au Canada?
 - Besoin de dresser une liste des usages limités envisagés.
 - Mettre en oeuvre une procédure favorisant l'efficacité biologique.
- Les États-Unis et le Canada ont entrepris des travaux sur le regroupement des cultures et peuvent produire des données sur les résidus de cultures représentatives : obtenir l'homologation de tous les usages appartenant à ce groupe.
 - Possibilité d'envisager la même approche en ce qui concerne l'efficacité; peut aider le Mexique.

Étiquette ALENA :

- Étudier les cultures où cela est le plus facile. Exemple : produits de traitement des semences; les étiquettes sont relativement petites.
- Appui à l'étiquette ALENA si elle est pratique, assez courte et n'entraîne pas de retard dans l'homologation (examinée dans le cadre du programme d'EC, aucun délai supplémentaire).

- Inquiétudes relatives à l'interprétation fautive des doses figurant sur les étiquettes (système métrique par opposition à impérial).
- Utile de distribuer une étiquette fictive.
- L'étiquette ALENA est élaborée pour que les agriculteurs sachent que le produit est homologué dans d'autres pays; il peut être exporté, il possède une LMR.
- Étant donné que le processus s'effectue sur une base volontaire, comment encourager les entreprises à soumettre les étiquettes ALENA?
 - Offrir des incitatifs? (Coût, délai d'examen, etc.?)
- Est-ce que l'étiquette ALENA présente des avantages pour les agriculteurs? Dans l'affirmative, les faire connaître à l'industrie.
- Au lieu d'inscrire les LMR sur l'étiquette, les inscrire sur le Web. Actualisé en permanence.
- L'étiquette ALENA présente-t-elle un avantage pour le Mexique? Peut-on partager les renseignements de manière plus efficace?
- Les étiquettes longues peuvent être difficiles pour les agriculteurs.
- On propose l'apposition d'une effigie sur l'étiquette pour indiquer qu'il s'agit d'une étiquette ALENA.
- L'étiquette est un bon outil pour communiquer les risques d'utilisation.
- La loi mexicaine doit tenir compte de l'examen conjoint et du partage des tâches.
- L'étiquette ALENA en tant qu'outil de communication du risque.
- Besoin de déterminer si l'étiquette ALENA est utile pour l'industrie et pour les agriculteurs.

Notes en vrac :

Usages limités

Point 1 : Interaction des programmes des usages limités entre les trois pays

Craig Hunter : Le Canada se lance dans un programme semblable au projet IR-4. Il s'assure que les besoins des agriculteurs de chaque région sont documentés par le producteur. On pourrait procéder par culture en assurant un leadership centralisé dans chaque région. On pourrait ensuite les rassembler.

Il faut s'assurer d'accorder la priorité à ces besoins. Voici quelques critères pour l'établissement des priorités : aucune solution de rechange, problème non réglé (LMR révoquée en raison de la FQPA), questions relatives à la résistance, nouveaux ravageurs, nouvelle culture, article 18 suivi par une demande d'usage limité pour étiqueter cet usage.

Au lieu de trois séries de données séparées quand les trois pays ont besoin du produit, on pourrait disposer d'une série de données nord-américaine.

Il est important que les entreprises de produits chimiques participent au processus. Ainsi, nous aurons un seul palier, un seul niveau de discussion et une seule demande d'homologation.

Jim Barron : Le Canada tire rapidement son épingle du jeu grâce à ce programme. Nous devons maintenant nous concentrer sur le Mexique.

Angel Saavedra : On travaille sur la question au Mexique, mais il faut établir le lien entre les agriculteurs et le gouvernement pour répondre à leurs besoins. Amada servait de lien à cet égard, mais elle assume plusieurs autres responsabilités. Les agriculteurs mexicains n'ont pas été en mesure de se présenter à cette réunion.

Il faudrait mettre sur pied un organisme entre les agriculteurs et l'industrie, le pendant ALENA de l'IR-4. Même si certains pays n'ont pas besoin du produit, il pourrait tout de même s'agir d'un processus de l'ALENA.

Il devrait y avoir un point de contact pour l'industrie et le gouvernement, et ils devraient se réunir 2 à 3 fois par année.

Jim Barron : Il est temps que des réunions IR-4 aient lieu au Canada et au Mexique.

Point 2 : Exigences relatives aux zones secondaires de résidus et à l'homologation des usages limités

Jennifer Ballantine : Certains facteurs fonctionnels influencent les exigences relatives aux zones secondaires de résidus. Les cartes de zones secondaires de résidu au Canada posent des problèmes en raison des usages limités. L'industrie cherche d'éventuelles différences dans les zones secondaires des cartes de zones de résidus. On cherche à identifier les différences dans les niveaux de résidus pour vérifier si des données permettent de valider la combinaison des zones.

On veut considérer l'Amérique du Nord comme une région. Faut-il mener le même nombre d'essais que l'on aurait mené dans chaque pays?

Karen Pither : Certaines études de l'OCDE suggèrent que le climat, le type de sol, etc. ont des répercussions moindres sur les niveaux de résidus que la dose d'application, le type, etc. Ce constat remet en question la validité des cartes nord-américaines.

Jim Barron : Steve Funk fait savoir que l'OCDE partage un point de vue proche de celui de l'industrie sur la question des cartes de zones de résidus.

Karen Pither : Il s'agit d'une source de frustration pour l'industrie. On a proposé un projet et l'on ne sait si l'on peut aller de l'avant à cause de l'absence de réponse de la part du Comité directeur.

Louis Arnold : À quel moment la carte sera-t-elle finalisée et distribuée? Je ne l'ai jamais reçue.

Vera Soltero : La carte a été expédiée aux intervenants à l'été et est actuellement accessible par notre site Web.

Cindy Smith : Mme Smith remet un exemplaire de la carte à Louis Arnold.

Point 3 : Exigences relatives à l'efficacité pour les homologations de pesticides à usage limité

Jim Barron : Il y a également la question des essais d'efficacité au Canada puisqu'ils concernent les cultures à surface réduite. Il s'agit d'un obstacle important pour les producteurs. Ils souhaitent porter certaines idées à l'attention de l'ARLA :

- Envisager une approche de regroupement des cultures semblables à celle élaborée dans le cas des données sur les résidus.
- Réduire le nombre d'essais requis selon le facteur de risque alimentaire et les doses d'utilisation.

Gustavo González : Amada a conclu un compromis pour la mise en oeuvre d'un processus d'homologation des usages limités avec les personnes qui ont visité le projet IR-4.

Il n'est pas surprenant que le Mexique considère comme usages limités des cultures traditionnelles au Mexique, ne possédant aucune LMR aux États-Unis et au Canada. Ce sont les LMR qui posent problème et non l'absence d'une procédure d'homologation des usages limités.

Les données relatives à l'efficacité sont requises au Mexique, mais l'on n'a pas encore déterminé si l'exigence sera différente en ce qui concerne les usages limités.

Point 4 : Comment les utilisations génériques seront-elles intégrées aux examens conjoints

Jim Barron : Il faudra clarifier davantage la question et mieux définir ce que nous voulons.

Jim Barron : Les utilisations génériques sont davantage une question de partage des tâches.

Cindy Smith : L'établissement des priorités est un problème.

Craig Hunter : Il existe des différences dans le traitement des données entre les pays pendant le partage des tâches ou un examen conjoint. Les produits généralement reconnus inoffensifs (G.R.A.S.) ne peuvent passer le processus d'homologation de l'ARLA. Est-

ce que l'EPA devrait informer l'ARLA quand elle reçoit des demandes visant des produits G.R.A.S.? Les pays doivent disposer d'un processus commun pour résoudre cette question.

- Lisa Lange : L'ARLA a mis sur pied une initiative sur la réduction des risques au cours de l'année et celle-ci permettra de résoudre la question.
- Jim Barron : Quel est l'état de la politique sur les demandes subordonnées?
- Lisa Lange : Cela se produit toujours. Toutefois, le compromis est le délai. Si les titulaires d'homologation veulent être en mesure d'ajouter des usages en cours d'examen, ils peuvent alors s'attendre à ce que le même délai soit appliqué.
- Craig Hunter : Si les usages subordonnés sont examinés conjointement, nous pouvons peut-être résoudre la question. Si ces usages supplémentaires provenaient de l'IR-4, cela ajouterait foi à l'argument.
- Karen Pither : Une partie de la mise en oeuvre du programme sur les usages limités prévoit des fonds pour des ressources destinées aux usages limités à l'ARLA. Cela ne devrait-il pas tenir compte des contraintes financières?
- Lisa Lange : Les ressources sont affectées à une autre section. Cela ne devrait pas alléger le fardeau de l'examen.
- Cindy Smith : Est-il vrai qu'on ne peut déposer une demande au Mexique tant que la LMR n'a pas été établie aux États-Unis pour l'exportation?
- Jim Jones : M. Jones perçoit un désir de la part de l'industrie que les organismes se concentrent sur les usages soumis subséquentement. Les organismes ne devraient pas perdre de vue cette question.
- Craig Nelson : Cela aiderait-il si ces demandes secondaires étaient regroupées sous plusieurs usages puis mises en ordre de priorité selon le nombre de nouveaux usages?
- Terri Stowe : Quand le plan de travail de l'EPA sera annoncé, les usages limités seront regroupés.
- Lisa Lange : Nous essayons d'obtenir l'homologation des usages limités à l'avance.
- Karen Pither : Les responsabilités n'incombent pas toutes aux organismes. Les demandes visant des usages limités au Canada ne sont pas soumises par l'entreprise. Est-ce que les procédures prévoient une disposition permettant la combinaison de

différentes sources de données (usages visés par le premier dépôt puis usages supplémentaires).

- Jim Jones : M. Jones perçoit une volonté selon laquelle le projet IR-4 et les entreprises collaborent plus tôt dans le processus.
- Karen Pither : Le délai obligatoire pour les usages limités devrait être de catégorie A et non de catégorie B. Il faudrait que ce soit clair.
- On devrait également coordonner l'établissement des LMR d'importation. Il faut régler cette question avant qu'elle ne devienne un irritant commercial.
- Jim Barron : Nous devrions améliorer le processus de communication dans les réunions, etc., sur les usages limités. Il est temps que le Mexique intègre le processus. Le Mexique devrait être représenté aux réunions sur les usages limités.
- Il y a beaucoup de possibilité de synergie.
- Les réunions de l'industrie intégreront les intervenants clés du Canada et du Mexique.
- L'industrie travaille à l'élaboration d'un exposé de principes sur les exigences en matière d'efficacité.
- On devrait mettre sur pied un groupe de travail permanent sur les cultures à surface réduite regroupant des représentants des gouvernements, de l'industrie et des agriculteurs.
- Angel Saavedra : Le Mexique a besoin de la collaboration d'IR-4. Les agriculteurs du Sud du Mexique ont demandé l'établissement de LMR sur les ananas. IR-4 a répondu que les agriculteurs américains n'en avaient pas besoin et qu'il ne pouvait par conséquent rien y faire. Il s'agit d'un besoin pour le commerce.
- Karen Pither : Les usages urgents doivent entrer en ligne de compte au niveau de l'ALENA. On ne s'est jamais penché sur cette question. Les LMR temporaires pour les usages urgents et le commerce n'ont jamais été déterminées.
- Craig Hunter : Le profil de culture doit également être mis à jour pour avoir une idée de la superficie. Il change sur une base annuelle.
- Don Sissons : Agriculture Canada mérite des compliments.

Il faut résoudre la question des zones secondaires. Il faut demander une réponse du GTT sur la question des cartes de zones de résidus.

Question des résidus : Les agriculteurs sont responsables. L'usage limité est une question très importante pour les agriculteurs et ils doivent être structurés. Ils sont maintenant sur la voie de mettre sur pied un organisme trilatéral.

L'harmonisation entre les organismes a un effet important sur les agriculteurs. Le GTT doit faire avancer la question.

On souhaite une participation accrue de la part des agriculteurs.

PAUSE

Partage des tâches

Point 1 : Partage des tâches et communication avec les intervenants

Craig Hunter : Les gouvernements ont-ils besoin d'une lettre du titulaire d'homologation pour autoriser le partage des renseignements? Il faudrait joindre un formulaire dans la trousse de demande autorisant les organismes à partager les renseignements avec le public et peut-être préciser avec qui.

Terri Stowe : Une fois qu'un produit chimique est accepté à un examen conjoint, il est ajouté à la fiche de projet. Les renseignements comprennent le nom de l'entreprise qui a soumis la demande. Les agriculteurs peuvent ainsi communiquer directement avec l'entreprise.

Janice Hopkins : La nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* du Canada permettra à l'ARLA de faire preuve de plus d'ouverture envers les titulaires d'homologation.

Karen Pither : Les entreprises sont prêtes à communiquer avec les agriculteurs. Il est difficile pour les entreprises d'organiser des réunions préalables au dépôt de la demande. Serait-il possible pour les organismes de fixer des dates de réunions précises pour la tenue de réunions préalables au dépôt de la demande? Les réunions par vidéoconférence sont une option de choix.

Lisa Lange : L'EPA et l'ARLA ont procédé ainsi à trois reprises. Agriculture Canada possède l'équipement nécessaire à la tenue de vidéoconférences, mais pas l'ARLA.

Jim Barron : Les réunions préalables à la demande pourraient avoir lieu avant la date butoir du 31 mars pour être intégrées dans le plan de travail de l'EPA.

Karen Pither : En ce qui concerne la communication entre l'industrie et les groupes d'agriculteurs, il faut améliorer la coordination au chapitre des trousseaux de demande d'homologation des usages limités. Ne pourrait-on pas traiter la demande d'homologation d'un usage limité au moment du triage après le premier dépôt de la demande? Quel délai serait acceptable?

Craig Hunter : Le déroulement de l'examen des résidus sera différent pour les usages limités au Canada. Toutefois, ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'efficacité.

Cindy Smith : En ce qui concerne le partage des tâches, est-il vrai que l'ARLA n'acceptera pas les demandes de LMR d'importation tant que l'examen n'aura pas été complété dans un autre pays?

Craig Hunter : Peut-être jusqu'à ce que l'examen de la LMR ait été complété dans le pays exportateur. Les pomiculteurs du Canada imposent des LMR d'importation pour les produits qu'ils souhaitent obtenir. Les entreprises doivent comprendre que les agriculteurs se sont laissés distancer par le processus d'homologation.

L'élimination de la LMR de 0,1ppm par défaut au Canada ouvrira la voie à de nouvelles homologations.

Point 2 : Possibilité de changement du processus d'examen conjoint et répercussions pour les intervenants

Karen Pither : L'industrie a fait part de certaines recommandations à l'égard du plan quinquennal. Les organismes exigent actuellement des documents sommaires multiples. Il s'agit d'une question de coûts pour l'industrie. Il existe différents formats physiques dans les processus administratifs des organismes. Il faudrait normaliser l'acheminement du travail. Le format de l'OCDE est disponible. Utilisez-le.

De nouvelles politiques sont également mises en application sans avoir été harmonisées. Les demandes électroniques en sont un bon exemple.

L'imprévisibilité du triage au Canada pose problème.

Les organismes doivent se pencher sur l'élimination ou la création de nouveaux irritants commerciaux par le biais du programme sur le partage des tâches et des examens conjoints. Un produit suit le processus d'examen conjoint et

devient un irritant commercial en raison de la politique de publication dans la Gazette.

Il s'agit d'un problème de calendrier : l'EPA mène les examens sur une base annuelle.

L'EPA diffuse les DER avant la fin de l'examen, contrairement à l'ARLA. Il s'agit d'un problème pour les titulaires.

La coupe de risque est plus petite au Canada. Il faudrait discuter davantage de la question. Les différents facteurs de sécurité mènent à différentes coupes de risque. Ce phénomène empêche les entreprises d'essayer de développer leurs produits pour l'homologation conjointe.

Il règne de la confusion en ce qui concerne le modèle et le cas des DER. L'industrie souhaite prêter son appui mais a besoin de clarifications.

Louis Arnold : Il faut se rappeler que quand les coûts augmentent et que les organismes ne concertent pas leurs actions, ce sont les agriculteurs qui en paient le prix. Les mêmes problèmes persistent.

Don Sissons : Il souhaite que le GTT réponde aux préoccupations de Karen Pither dès maintenant. La réunion est un lieu de choix pour ce faire.

Point 3 : Comment intégrer le Mexique aux examens conjoints

Angel Saavedra : Le Mexique a été intégré aux discussions sur l'examen conjoint l'année dernière. Le Mexique avait mandaté un représentant de Salud. Il est parti maintenant. Il faudrait une certaine continuité dans le gouvernement mexicain. On sent une frustration dans l'industrie mexicaine en raison de tous ces changements. CICOPLAFEST doit publier un rapport d'examen conjoint. Les nouvelles règles d'examen conjoint devraient intégrer le Mexique.

L'industrie mexicaine a également besoin de collaborer avec les agriculteurs. Les agriculteurs du Canada et des États-Unis pourraient rencontrer les agriculteurs mexicains et les inciter à participer.

Craig Hunter : Il invite les groupes d'agriculteurs mexicains à venir au Canada en mars pour une réunion avec les agriculteurs. L'atelier de l'IR-4 sur l'usage alimentaire en septembre pourrait également aider les agriculteurs mexicains.

Gustavo González : Des efforts sont déployés pour que le Mexique participe au programme d'examen conjoint. Le Mexique doit dresser une liste des priorités et des

relations. Une fois la liste dressée, les priorités ne seront pas nécessairement les priorités du Canada et des États-Unis. Le Mexique doit régler ses propres problèmes. Les LMR représentent le principal problème. Le processus d'établissement de la LMR est différent de celui du Canada et des États-Unis. Les études réalisées au Mexique ne sont pas reconnues aux États-Unis. Il faut déterminer quelles sont les cultures nécessaires et quelles sont les cultures réalisables.

Craig Hunter : La notion de regroupement des cultures peut aider à résoudre cette question.

Point 4 : L'étiquette ALENA pour les produits agricoles et non agricoles

Craig Hunter : Considérons les secteurs problématiques où l'étiquette ALENA pourrait s'avérer utile. En ce qui concerne les produits agricoles, l'utilisation de produits de traitement des semences sera facilitée par la mise en oeuvre de l'étiquette ALENA. En ce qui concerne les produits non agricoles, ce seront les usages commerciaux.

Jim Gray : Il est en faveur de l'étiquette ALENA pour déségmenter le marché, dans la mesure où il s'agit d'un document exécutoire. Cela prolongera-t-il le délai d'homologation?

Terri Stowe : Jusqu'à maintenant, non.

Cindy Smith : Les différentes unités risquent de semer la confusion. On demande aux agriculteurs de se prononcer sur la question.

Terri Stowe : Sporodex : Le marché américain est le principal marché, les unités américaines ont été mises en surbrillance et les unités canadiennes ont été mises entre parenthèses.

Jim Gray : Pour convaincre les intervenants, il faudrait peut-être distribuer une étiquette fictive pour donner une idée du type de document dont nous parlons.

Terri Stowe : Nous l'avons fait aux États-Unis.

Ted Menzies : Est-ce possible d'ajouter les LMR d'autres pays à l'étiquette pour faciliter l'exportation? N'était-ce pas l'intention initiale?

Karen Pither : Il ne s'agit pas d'une initiative de l'industrie, sauf aux fins de la bonne intendance de l'environnement. On signale des obstacles à l'étiquette ALENA. La force exécutoire appartient à l'État.

- Jim Gray : Comment pouvons-nous créer des incitatifs pour que l'industrie adopte une étiquette ALENA?
- Don Sissons : Les organismes devraient bénéficier d'incitatifs financiers et de délais prolongés.
- Karen Pither : Cela présente-t-il des avantages pour les agriculteurs nord-américains?
- Cindy Smith : Les renseignements relatifs à la LMR pourraient être publiés dans un site Web.
- Gustavo González : Quel est l'objectif d'une étiquette ALENA? À qui profite-t-elle? L'harmonisation est-elle complète pour qu'il soit possible de procéder ainsi? Quel est l'avantage pour l'agriculteur mexicain de disposer de l'information des États-Unis et du Canada? N'y aurait-il pas une meilleure façon de diffuser l'information?
- Ted Menzies : Les agriculteurs ne sont pas tous branchés à Internet. L'étiquette ALENA n'est pas une initiative réalisable si elle est trop volumineuse. Des décisions promptes doivent être prises sur le terrain, et l'étiquette ALENA serait un fardeau.
- Don Sissons : L'étiquette pourrait peut-être porter une mention comme « conforme à l'ALENA », une sorte de garantie pour l'exportation.
- Luis A. Mercado : On pourrait l'utiliser comme façon de communiquer les risques pour la santé, etc., en indiquant des recommandations relatives à la prévention et à la réponse en cas d'urgence sur une étiquette ALENA.
- Guadalupe Salas : Quelle est la position du Mexique à ce chapitre?
- Angel Saavedra : Le gouvernement et l'industrie mexicaine ne sont pas en faveur d'une étiquette ALENA. Il faut résoudre plusieurs problèmes réglementaires avant d'adopter une étiquette ALENA.
- Luis A. Mercado : Le Mexique travaille actuellement à l'élaboration d'une norme qui sera proposée sous peu. Elle correspondra aux besoins du Mexique en matière d'étiquetage.
- Jim Barron : Ne devrions-nous pas nous réunir pour peser les avantages et les inconvénients de ce projet?

Annexe 2

Petit groupe 2

LMR et pesticides à usage limité

Équipe de facilitation :

Debbie Edwards, EPA des É.-U.

Dan Kunkel, Projet IR-4, États-Unis

Amada Vélez, Secretaría de Agricultura, Ganadería Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, des Pêcheries et de l'Alimentation), Mexique

Tyler Lane, EPA des É.-U.

LMR

Luis Suguiyama : Entre 300 et 400 LMR sont ajoutées à chaque année. L'harmonisation est par conséquent une tâche majeure. Les organismes de réglementation ont classé les irritants commerciaux de A à E. Les travaux actuels relatifs aux irritants commerciaux de catégorie A comprennent la chlothalimine, le méthamidophos et l'acéphate.

Mark Goodwin : Pourquoi les LMR ne pourraient-elles pas être harmonisées rapidement quand il y a un danger d'exposition publique?

Dan Botts : Il incombe à l'importateur et à l'exportateur de connaître les écarts de LMR. La structure de l'évaluation des irritants commerciaux ne fait rien pour empêcher les irritants commerciaux potentiels. Les agriculteurs souhaiteraient établir une LMR unique pour un produit antiparasitaire appliqué à une marchandise. L'élimination progressive de la LMR par défaut entraînera des répercussions au Canada. Les LMR communes permettraient de résoudre plusieurs problèmes relatifs à l'expédition quand les agriculteurs ne connaissent pas la destination finale des envois.

Chris Warfield : Il incombe à l'industrie de fournir les données qui permettront d'harmoniser les décisions réglementaires. L'ALENA avait pour objectif de refondre le processus décisionnel individuel d'un pays afin de déterminer des limites maximales de résidus reconnues à la grandeur de l'ALENA. Le gouvernement ne se penche pas sur les obstacles commerciaux, l'utilisation de pesticides et l'accès aux produits antiparasitaires.

Wally Ewart : [Les marchandises traitées avec] les nouveaux produits ne peuvent être exportées dans les régions commerciales primaires en raison de l'absence de LMR d'importation de l'étranger.

Amada Velez : Le Mexique a des produits qui n'ont pas de LMR dans les pays importateurs. Nous cherchons à favoriser un marché commun des pesticides.

Janice Hopkins : [Le Canada] éliminera sous peu la LMR par défaut de 0,1 ppm. Un document de consultation sera accessible pour obtenir les commentaires du public.

Debbie Edwards : Nous devons identifier ces obstacles commerciaux.

- Wally Ewart : Une banque de données de l'USDA pour établir les limites maximales des 43 pays est mise sur pied grâce à une subvention de CropLife. Les groupes de marchandises ont déjà des bases de données sur les LMR.
- Pat Boss : Il y a un problème quant aux écarts entre les profils d'emploi étiquetés des produits des différents pays.
- Chris Warfield : Les sites Web de CropLife Canada et de CODEX peuvent également être utilisés pour comparer les LMR.
- Luis Suguiyama : Il faudrait considérer la question dans l'optique d'une LMR de l'ALENA. On aborde cette notion uniquement dans les examens conjoints. L'industrie, les agriculteurs et les organismes de réglementation doivent réfléchir davantage dans la perspective de l'ALENA.
- Chris Warfield : Nous devons porter l'évaluation des risques (particulièrement la coupe de risque) au niveau d'évaluation de l'ALENA. Cela facilitera l'harmonisation des décisions relatives aux LMR et éliminera les obstacles commerciaux.
- Luis Suguiyama : Les LMR sont des outils exécutoires. L'utilisation des cartes de zones de résidus pourrait faciliter l'harmonisation.
- Rafael Camacho : L'utilisation des pesticides est très différente au Mexique et il faudra du temps pour harmoniser les LMR.
- Premjit Halarnkar : La décision relative à l'acéphate ne sera pas prise tant que l'évaluation des risques cumulés n'aura pas été complétée aux États-Unis, ce qui cause un irritant commercial.
- Inconnu : Quels sont les principes encadrant l'établissement des LMR? Si les LMR sont fondées sur ce que la coupe de risque pourra contenir, cela continuera de causer des irritants commerciaux.
- Debbie Edwards : Les LMR sont un outil exécutoire. Il y aura des différences selon le pourcentage de cultures traitées avec des produits de toxicité aiguë et chronique, etc. Une discussion sur l'évaluation du risque de l'ALENA aura probablement lieu.
- Inconnu : Le lent processus d'établissement des LMR d'importation nuit au commerce et à l'utilisation de produits antiparasitaires.
- Rafael Camacho : Les différences d'utilisation devraient être examinées afin de prendre des décisions réglementaires.
- Imme Gerke : Les régions sont en mesure de déterminer les profils d'emploi, ce qui rend difficile l'évaluation harmonisée - mais des modèles existent.
- Premjit Halarnkar : Quand l'homologation d'un produit est retardée dans un pays, cela crée un obstacle commercial transfrontalier.
- Imme Gerke : Il faut se pencher sur la question de la subordination et se demander pourquoi les usages limités ne sont pas homologués dès le départ.
- Tommy Wofford : Il y a également une question de capacité.
- Imme Gerke : IR-4 et les programmes d'usage limité du Canada sont prêts à prendre les produits chimiques dès le départ pour ajouter les renseignements nécessaires au moment de la demande.
- Tommy Wofford : Le délai d'homologation rend ce processus difficile.

- Judy Shaw : Il faut mettre en place un projet pour réduire le délai pour l'établissement simultané des LMR. Il pourrait y avoir une exemption à la subordination pour les produits à usage limité.
- Imme Gerke : La subordination ne serait pas nécessaire avec une LMR de l'ALENA.
- Inconnu : Ne pourrait-on pas mettre sur pied une commission de l'ALENA pour l'établissement des LMR? L'entreprise aurait ainsi une bonne idée des options qui s'offrent à elle au chapitre de l'homologation.
- Debbie Edwards : Comment les gouvernements pourraient-ils déterminer le plus efficacement possible les priorités relatives aux obstacles commerciaux?
- Wally Ewart : On a demandé les priorités des agriculteurs dès le départ et celles-ci ont fini dans les catégories d'irritants commerciaux moins élevés.
- Chris Warfield : Ces listes de priorités devraient être déposées dans les dossiers de l'ALENA.
- Luis Suguiyama : Il existe un registre de consultation.
- Debbie Edwards : Le projet pilote sur les tomates est un exemple d'approche alternative à la question de LMR de l'ALENA. Il faut se pencher sur la question des limites maximales d'importation quand la coupe de risque est pleine et sur la façon de traiter les conséquences des obstacles commerciaux.
- Chris Warfield : Cette question avait été réglée dans CODEX avec les priorités de l'industrie. L'évaluation du risque doit toujours être effectuée avec les meilleures données disponibles. Cela sous-entend de revoir l'évaluation du risque quand de nouvelles données deviennent disponibles parce que personne ne veut utiliser la LMR pour l'évaluation du risque.
- Judy Shaw : Les LMR d'importation ne comprennent pas l'évaluation de la qualité de l'eau du pays importateur. Il faudrait mettre sur pied un groupe de travail scientifique et de l'industrie pour procéder à l'analyse étant donné les différences régionales/nationales.
- Debbie Edwards : Nous étudions actuellement la possibilité d'importer des produits de base de l'Europe mais il est difficile d'ajouter ce risque à la coupe en raison de la question de l'eau potable.
- Dan Botts : D'ordinaire, nous traitons les propositions de LMR d'importation par le biais d'une période de commentaires du public. Le délai d'établissement d'une limite maximale d'importation dépend habituellement du pays déposant la demande de LMR. Il faut se pencher sur la question des produits qui ne sont pas utilisés aux États-Unis.
- Wally Ewart : Les agriculteurs répondent [à la question des limites maximales d'importation] selon l'utilisation potentielle aux États-Unis.
- Chris Warfield : Les décisions sont souvent fondées sur la sécurité d'utilisation dans le pays demandeur et sur des facteurs politiques.

Usage limité

- Dan Kunkel : En 1995, IR-4 a délaissé le point de mire du Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (FIFRA) 1988 pour se pencher sur les produits à moindre risque. Avec l'entrée en vigueur de la FQPA, la question de l'usage limité est

devenu une priorité pour l'EPA. Ce programme a créé un écart entre l'importation et l'exportation.

Dan Botts : La FQPA a changé les incitatifs à la recherche et au développement. Nous devons accorder plus d'importance aux usages limités. La réévaluation des limites maximales de la FQPA se répercute souvent sur les cultures à usage limité. Les déterminants des LMR doivent être évalués selon une approche harmonisée.

Amada Velez : Le Mexique doit développer une définition de la notion d'usage limité. Nous souhaitons identifier les priorités du projet IR-4. L'analyse de l'histoire et des interactions à la frontière permettra de mieux comprendre la question. Le coût d'homologation et l'établissement de la LMR est peu élevé, mais il augmentera avec les activités de l'ALENA en appui à l'expansion du programme.

Inconnu : Le nouveau programme canadien sur les usages limités améliorera la relation avec IR-4, ce qui réduira l'écart entre les États-Unis et le Canada. Il faudra cependant résoudre la question des exigences relatives aux zones secondaires. Nous cherchons à montrer le manque de disparité entre ces zones secondaires.

Sue-Chi Shen : Il faudra déterminer de quelle façon les programmes sur les usages limités seront utilisés par l'industrie dans les deux pays.

Dan Kunkel : Le projet IR-4 traitera avec l'EPA et l'ARLA, alors que l'industrie devrait travailler dans le cadre de consultations préalables à la demande.

Sue-Chi Shen : Donne-t-on la priorité aux produits de réduction du risque?

Judy Shaw : Les nouveaux sites d'utilisation et les nouvelles activités ont la priorité.

Dan Botts : À quel moment est-ce que la question des usages limités fera l'objet d'une discussion trilatérale?

Amada Velez : Le Mexique propose la papaye comme culture à usage limité pour un projet pilote. Nous participons maintenant davantage aux activités relatives aux pesticides à usage limité.

Dan Kunkel : L'atelier sur les usages limités établit les priorités selon les besoins des agriculteurs.

Tommy Wofford : Nous avons grandement profité du programme sur les usages limités et nous avons réduit à 30 mois les délais dans ce programme. Toutefois, cela pose problème quand IR-4 a fixé une limite maximale avant que l'usage ne soit ajouté à l'étiquette. Les homologations au Canada et aux États-Unis ne sont pas synchronisées et cela cause des problèmes.

Judy Shaw : Les services de commercialisation pointent du doigt le manque d'incitatifs financiers. L'homologation des usages limités est plus difficile au Canada en raison des délais. De plus, avec les homologations d'usage limité au Canada, la contrepartie américaine n'est pas toujours le premier point de contact avec l'industrie.

Dan Kunkel : L'exemption de la FQPA prévoit une prolongation de l'utilisation exclusive des données pour une période supplémentaire de trois ans.

- Chris Warfield : La régionalisation de la carte des zones de résidus permettrait peut-être de réduire les essais de culture. L'ARLA doit appliquer la même analyse à l'efficacité que celle appliquée aux produits chimiques.
- Dan Botts : Nous devons tenir compte des facteurs relatifs à la fiabilité du produit lorsque nous abordons la question des usages limités. La possibilité d'une prolongation de 10 ans pour l'usage exclusif des données n'a jamais été appliquée dans la mise en application de la FQPA.
- Debbie Edwards : Lorsque les agriculteurs demandent l'homologation d'un usage limité pour l'exportation, comment l'industrie peut-elle communiquer avec les contreparties internationales?
- Dan Kunkel : Nous ne disposons pas d'un processus de mise à niveau officiel.
- Dan Botts : En cas d'infestation, il faut envisager les homologations internationales pour répondre aux possibilités. Pour harmoniser, il faut examiner le processus d'homologation d'usage urgent et les homologations 24 (c) aux États-Unis.
- Amada Velez : SAGARPA consultera Salud pour homologuer un pesticide en cas d'urgence.
- Chris Warfield : Les gouvernements régionaux et provinciaux sont les autorités compétentes au chapitre des exemptions d'usage limité d'urgence au Canada. Environ trois par année.
- Dan Kunkel : IR-4 utilise toujours le regroupement de culture pour accroître l'efficacité d'homologation. La nomenclature diffère au niveau régional.
- Wally Ewart : CODEX utilise des regroupements différents de culture, qui devront être harmonisés avec les pays de l'ALENA.
- Sue-Chi Shen : Les exigences canadiennes et mexicaines en matière d'efficacité doivent être harmonisées.
- Amada Velez : Tous les produits du Mexique et importés au Mexique doivent avoir fait l'objet d'essais d'efficacité. Nous souhaitons harmoniser nos exigences avec celles du Canada.
- Chris Warfield : Le Canada examinera l'efficacité au regard de l'usage limité. Le Canada évalue l'efficacité de contrôle d'une culture comme un groupe; c.-à-d., si le produit fonctionne sur une culture du groupe, il fonctionnera pour toutes les cultures.
- Judy Shaw : La carte des zones mondiales en cinq zones sera incompatible avec la carte des zones nord-américaines, ce qui causera davantage d'obstacles commerciaux.

Annexe 3

Petit groupe 3

Produits non agricoles et partage des tâches

Équipe de facilitation :

Anne Lindsay, EPA des É.-U.

Renée Salas, Secretaría de Salud (ministère de la Santé), Mexique

Charalyn Kriz, ARLA, Canada

Le facilitateur demande si le BOG souhaite soumettre un autre sujet à la discussion; c.-à-d., est-ce que la responsabilité de l'harmonisation des produits non agricoles incombe au GTT de l'ALENA?

Questions non agricoles

Produits non agricoles contre produits agricoles

« Les produits non agricoles » sont une catégorie qui comprend les produits de consommation, les produits antiparasitaires, les substances inertes, les produits institutionnels et industriels, les produits de traitement de la pelouse et du gazon.

Soixante-cinq à soixante-dix pour cent des produits antiparasitaires sont non alimentaires; les produits non agricoles comprennent les substances inertes.

Les politiques américaines relatives aux pesticides affectent les produits non agricoles; la loi est la même pour les produits agricoles et non agricoles.

Il est difficile de séparer clairement les différents segments de l'industrie; il serait fastidieux de comparer les produits agricoles et non agricoles pour identifier les zones de chevauchement; s'ils étaient séparés, la coordination des deux programmes pourrait nécessiter plus de ressources que de les traiter comme un tout. Par conséquent, il serait préférable de les traiter sans distinction (GTT de l'ALENA).

Le profil d'emploi est la seule différence importante entre le secteur agricole et non agricole; plusieurs produits non agricoles traversent les trois frontières plus que les produits agricoles et les profils d'emploi sont semblables dans les trois pays.

On signale d'importants chevauchements dans les secteurs actifs agricoles et non agricoles.

Le processus d'évaluation du risque sous-jacent est le même; les secteurs agricoles et non agricoles peuvent tirer des synergies l'un de l'autre, partager des idées et des réflexions internes, profiter des travaux agricoles.

Le groupe agricole s'inquiète de la dilution éventuelle des ressources; il est nécessaire de signaler que le GTNA n'est pas ici pour s'accaparer des ressources mais plutôt pour collaborer, se concentrer sur des problèmes communs.

Les adjuvants et matière inertes doivent être harmonisées puisqu'elles affectent tous deux les produits agricoles et non agricoles.

Plusieurs produits non agricoles sont des usages limités d'une valeur inestimable; l'harmonisation dans ce secteur constituerait une contribution gouvernementale aux usages limités.

Santé publique

La préoccupation prédominante est l'effet des produits non agricoles sur la santé publique; ils exercent un effet significatif sur la santé publique des trois pays.

Il faut attirer l'attention sur les avantages pour la santé publique des produits d'entretien de la pelouse (voir feuillet); par exemple, l'élimination de la mauvaise herbe en bordure des routes favorise la sécurité routière.

Quand les ravageurs sont des problèmes transfrontaliers (maladie de la bouche et des pieds), on peut inscrire trois pays contigus sur la même page, c'est particulièrement important quand il faut résoudre de façon trilatérale un problème urgent.

Il faut harmoniser la définition des pesticides sans danger pour la santé publique.

Inclure les herbicides parce qu'ils posent des problèmes de santé publique.

Les désinfectants et les assainissants jouent un rôle important en santé publique.

Les herbicides non agricoles sont utilisés sous les lignes de haute tension, les emprises ferroviaires, les aménagements de voies d'eau, les bordures d'autoroutes. Les herbicides utilisés sur le gazon partout au pays tuent le trèfle et le pissenlit. Ainsi, les abeilles ne seront pas attirées par le trèfle et le pissenlit et il y aura diminution du nombre de piqûres d'abeilles.

Sommaire - 1) Le GTNA souhaite que les gouvernements tiennent compte des avantages de ces produits pour la santé publique dans l'énoncé de vision; 2) la prochaine étape est un projet pour maîtriser un ravageur présentant un danger pour la santé publique.

Le facilitateur signale que le GTNA a utilisé une définition large des avantages pour la santé publique, qui couvre les avantages indirects.

Le rôle des antimicrobiens et d'autres produits utilisés dans le traitement des aliments et les installations de manipulation des aliments pour réduire l'incidence de maladies alimentaires, p. ex., rodenticides.

Il faut reconnaître les avantages de certains produits pour la santé des enfants.

On pourrait tenter de codifier les renseignements dans un livre blanc pour clarifier les avantages des produits non agricoles pour la santé publique - le GTNA se porte volontaire.

Sommaire du facilitateur - le GTT de l'ALENA doit améliorer la catégorisation de la diversité de produits non agricoles. Il faut reconnaître plus clairement que ces produits ont des avantages directs et indirects pour la santé publique (sommairement définis). La vision devrait refléter cette réalité. Les ravageurs ne connaissent pas les frontières, on doit donc les éliminer en utilisant une approche trilatérale. On propose la mise sur pied d'un projet de santé publique pour démontrer ce dont nous parlons (sur les tablettes). Le GTNA offre de produire un document unique pour clarifier les avantages des produits non agricoles pour la santé publique.

Substances inertes

Il faut établir un modèle harmonisé d'évaluation des risques complet pour les pays de l'ALENA (y compris les renseignements et les données requises pour le modèle). Se référer au modèle d'évaluation des risques de l'EPA dans le document portant sur les substances inertes et les pesticides à faible risque (juin 2002).

On s'inquiète que l'ARLA s'apprête à adopter une politique sur les produits de formulation qui ne sera peut-être pas harmonisée à celle de l'EPA. On s'inquiète de l'étiquetage des produits contenant des composés figurant sur la liste 2 selon lequel « d'autres essais peuvent être requis »; on ne devrait pas exiger d'autres essais tant que les produits n'ont pas été transférés sur la liste 1.

La question des agents de conservation contenant des ingrédients figurant sur la liste 2; les différences entre les exigences en matière d'étiquetage du Canada et celles des États-Unis risquent de nuire à l'étiquette nord-américaine.

Certaines dates des propositions visant des produits de formulation canadiens ont échoué ce qui a causé des difficultés au chapitre de la mise en oeuvre, des calendriers et des échéanciers.

La question des substances inertes est une question à facettes multiples et non simplement une question relative aux produits non agricoles. Il y a beaucoup plus de substances inertes dans les produits non agricoles que dans les produits agricoles. L'harmonisation des matières à faible risque entre les produits agricoles et non agricoles devrait se faire sans effort.

Au Canada, avec le transfert de responsabilité des désinfectants de l'ARLA à la Direction des produits thérapeutiques, les produits ne sont plus assujettis à la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) ni à la politique sur les produits de formulation de l'ARLA; ils sont plutôt assujettis à la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD) et à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE).

La notion d'une étiquette ALENA n'est pas valide si l'industrie doit formuler les produits différemment dans chaque pays en raison des différences dans les politiques relatives aux produits de formulation. L'industrie américaine ne voudra pas harmoniser des énoncés d'exigence nécessitant d'autres essais.

L'EPA a mis à jour sa liste complète de substances inertes; heureusement, la politique canadienne sur les produits de formulation fournira une liste de toutes les substances inertes et des numéros de CAS. On propose la mise sur pied d'un projet entre le Canada et les États-Unis en vue d'unifier les listes de substances inertes avec les numéros de CAS.

Le facilitateur propose une activité intervenant tôt dans le processus, le partage des renseignements selon les approches fondamentales permettant d'évaluer et de réglementer les substances inertes. Il s'agit d'une bonne occasion d'harmonisation dans le secteur des substances inertes, particulièrement si nous souhaitons une étiquette commune. La question du modèle d'évaluation du risque utilisée pour évaluer les substances inertes pourrait s'inscrire dans le cadre du partage des tâches. La question des substances inertes soulève des questions connexes sur l'harmonisation des renseignements et des données, sur les différences dans la visée des politiques, particulièrement en ce qui a trait à l'effet sur l'étiquetage, le calendrier de mise en oeuvre, les différentes lois au Canada encadrant les approches à l'égard des substances inertes.

Lors des commentaires du 11 octobre sur les modèles d'évaluation des risques des substances inertes, le GTNA a tenté d'identifier un certain nombre de projets pilotes pour le partage des tâches avec le Canada afin de déterminer où nous en sommes par rapport au niveau 1, au niveau 2 et au niveau 3. Le facilitateur indique que l'on se trouve à une étape précoce et que l'on a besoin de plus qu'un simple partage des renseignements sur les actions de chaque pays.

Étiquette ALENA

Le GTNA est en faveur de l'harmonisation volontaire d'une étiquette ALENA. Le GTNA a comparé les étiquettes canadiennes, américaines et mexicaines des désinfectants de surfaces dures et des produits non agricoles. On constate des différences dans les énoncés de mise en garde et les symboles avertisseurs. Il est nécessaire de revoir le SGH et d'évaluer la possibilité de résoudre les problèmes relatifs à l'étiquetage entre les trois pays.

On s'inquiète de l'incapacité d'établir une norme encadrant l'étiquetage au Canada (pesticides/désinfectants/assainissants); le SGH pourrait servir d'occasion d'harmonisation en Amérique du Nord. Il faut une collaboration entre les organismes.

Pourquoi pas une étiquette uniforme pour tous les produits? Le GTNA souhaite ébaucher quelques modèles pour déterminer s'il est possible d'en arriver à une étiquette nord-américaine sur les produits non agricoles. Un nettoyant de cabinet d'aisance est le même au Yukon et au Yucatan, ce qui facilite l'établissement d'une étiquette commune.

On propose qu'un groupe de travail nord-américain travaille sur l'étiquette du SGH.

Facilitateur - Besoin de la participation active des intervenants pour favoriser le progrès.

Le GTNA apprécie la volonté du gouvernement d'explorer l'idée de mettre sur pied un groupe de travail nord-américain.

Aux États-Unis, les étiquettes doivent être rédigées également en espagnol et non pas juste en anglais. De plus, il existe des normes différentes au Mexique sur les désinfectants qui ne nécessitent pas d'homologation. Cela rendrait difficile l'harmonisation des étiquettes.

Le Mexique envisage l'adoption de règlements du SGH; besoin de tenir compte des limites comme pays dans la mesure où les matières actives sont concernées.

Les produits industriels, institutionnels et de consommation doivent être traités de concert.

Sommaire du facilitateur - Le GTNA offre de procéder à l'analyse du SGH, des tableaux et des normes et l'on propose de mettre sur pied un groupe de travail pour participer aux questions relatives à la mise en oeuvre. Il y a également un problème relatif à la sécurité des travailleurs, il faut des étiquettes que les gens peuvent lire et comprendre. L'OCDE effectue des travaux qui peuvent avoir un effet sur nos travaux et vice versa.

L'EPA n'exige pas des étiquettes bilingues (mise en garde en espagnol) pour Puerto Rico même si l'espagnol est la langue officielle à Puerto Rico.

Au Mexique, on signale un nombre élevé d'intoxications à chaque année et l'on songe par conséquent à inscrire les effets chroniques sur l'étiquette. On cherche à intégrer ces questions et les substances inertes au SGH. La facilité de compréhension des étiquettes n'est pas juste un problème mexicain, il s'agit plutôt d'un problème propre à l'ALENA.

Est-il possible au Mexique de séparer les règlements portant sur les pesticides agricoles de ceux portant sur les pesticides non agricoles? - Réponse : impossible sous la compétence de la Commission. Il faudra soulever la question au moment d'élaborer la réglementation.

Sommaire du facilitateur - On semble vouloir comprendre en quoi consiste la restructuration au Mexique. Il y a un besoin pressant de la part des trois gouvernements à partager des renseignements sur leur mode de fonctionnement actuel.

Le GTNA apprécierait pouvoir collaborer avec le gouvernement mexicain sur les pesticides présentant des risques pour la santé publique.

Partage des tâches

Il faut éviter le dédoublement des travaux.

Au Canada, les assainissants sont actuellement assujettis à la LPA de l'ARLA alors que les désinfectants sont assujettis au Programme des produits thérapeutiques (PPT); au Canada, il faut que le PPT soit couvert par le GTNA; au Canada, les normes d'efficacité sont dépassées en ce qui concerne les désinfectants et les assainissants.

Les lignes directrices relatives à l'efficacité doivent être mises à jour aux États-Unis et les exigences en matière de données des antimicrobiens doivent être finalisées. L'OCDE travaille à l'harmonisation de lignes directrices sur l'efficacité.

Il ne semble y avoir aucun incitatif pour le partage des tâches. Y aura-t-il une réduction des frais suite à la diminution du niveau de travail attribuable au partage des tâches?

Quel est l'incitatif à fournir les RED? Au Canada, le dépôt de RED touchant des produits non agricoles ne raccourcit pas les délais.

Est-ce que les organismes accepteront les produits génériques de catégorie B pour le partage des tâches et des examens conjoints? Certains des travaux du GTNA portent essentiellement sur des préparations commerciales; c.-à-d., les catégories B au Canada.

On souhaite élargir les critères pour le partage des tâches relatives aux produits non agricoles.

Facilitateur - les organismes de l'ALENA sont ouverts au partage des tâches relatives aux produits non agricoles. Le traitement sera plus efficace grâce au modèle de demande électronique.

Le GTNA aimerait avoir un effet sur le plan de travail de l'examen conjoint. Est-il possible de regrouper les renseignements et d'effectuer une analyse des risques sur un groupe ou une famille de produits chimiques (protection des renseignements commerciaux (RCC))? Après le premier EC, les produits génériques pourraient peut-être faire l'objet d'un partage des tâches.

Le GTNA tentera de mettre sur pied un certain nombre de projets pilotes sur les substances inertes en collaboration avec l'EPA; il serait pertinent que le Canada y participe.

Action du GTNA

Livre blanc pour clarifier les avantages pour la santé publique des produits non agricoles.
Projet pilote sur les substances inertes.

Établissement des priorités

Consulter la présentation de Renée à l'assemblée plénière.

Annexe 4

Petit groupe 4

Sécurité, durabilité et LMR

Équipe de facilitation :

Susan Lewis, EPA des É.-U.

Leonor Cedillo, Secretaría de Salud (ministère de la Santé), Mexique

Mark Brohm, ARLA, Canada

Sécurité des travailleurs :

Le Mexique a formé 186 personnes dans le cadre du programme de formation du formateur. Ce programme est déployé en collaboration avec l'EPA et vise à donner de la formation aux instructeurs en pesticides. L'objectif est de favoriser le partage des renseignements et de distribuer une trousse de formation qui serait utilisée d'abord au Mexique, aux États-Unis, puis au Canada.

Les cours de formation ont été conçus de manière à former des formateurs qui pourront ensuite donner de la formation aux manipulateurs de produits et non de manière à donner de la formation à des agriculteurs ou à des travailleurs de ferme qui se rendent aux États-Unis pour travailler.

On propose que la question de la sécurité des travailleurs fasse partie intégrante du prochain plan quinquennal et que l'on trouve davantage d'information sur les travaux qui se déroulent au Mexique au sujet de l'exposition des travailleurs.

Plusieurs souhaiteraient une formation plus uniforme pour les travailleurs et les agriculteurs afin que ces deux groupes comprennent les risques auxquels ils sont exposés, particulièrement aux États-Unis où les travailleurs risquent d'être isolés géographiquement, et où l'accès aux soins de santé et aux renseignements est limité en cas de problème de santé.

« Ramener l'exposition à la maison » - l'exposition aux résidus de pesticides sur les vêtements, etc., pose souvent problème car il est difficile de déterminer si les mesures réglementaires en tiennent compte. Les ONG croient qu'il faudrait se pencher sur la question.

Évaluation du risque :

Les procédures d'évaluation du risque devraient viser une participation accrue de la communauté agricole.

En ce qui concerne les cas d'intoxication, les renseignements ne sont pas partagés avec la partie du gouvernement qui encadre l'utilisation des pesticides, puisqu'une organisation indépendante s'occupe du signalement au Mexique. On ne rapporte que les cas graves et il n'y a aucune obligation de signaler les cas au Mexique. Les médecins ont l'obligation de signaler plus de 30 maladies. Ils doivent connaître le produit avec lequel s'est intoxiqué le patient et parfois certains cas ne sont pas signalés en raison des priorités du personnel médical. Il existe cependant un réseau de centres sur la toxicité qui tiennent des données statistiques.

Les espèces à risque, comme l'humain, la santé de l'enfant et du jeune enfant sont des éléments de préoccupation.

Le Canada rendra obligatoire le signalement des effets nocifs par les titulaires d'homologation.

Le Canada a beaucoup progressé au chapitre du rassemblement des données relatives aux usages et il est à même de disposer d'une méthode normalisée pour l'évaluation du risque.

Le Mexique doit établir l'infrastructure lui permettant de mettre sur pied une base de données centralisée sur la toxicité, de façon à ce que les médecins puissent avoir accès aux renseignements. On essaie à l'heure actuelle de déployer l'initiative à la grandeur du pays.

La prévention est la première préoccupation des cultivateurs puisqu'ils sont déjà obligés depuis longtemps de signaler les cas d'intoxication. En ce qui a trait à la santé des enfants, ils ne permettent pas aux enfants de rester sur la ferme.

L'évaluation des risques fait partie de chaque demande d'homologation de pesticides. Les organismes de réglementation tiennent compte de l'exposition et de l'identification du danger (développement à court et à long terme) et tiennent compte de la main-d'oeuvre féminine lorsqu'ils prennent leur décision. En outre, les organismes de réglementation tiennent compte des écarts de données dans l'évaluation du risque ce qui influence les décisions réglementaires.

Le Fonds mondial pour la nature aimerait que le facteur de sécurité de 10 soit obligatoire pour les trois pays.

Worker Safety Action aimerait encourager l'intégration davantage de renseignements de la part des travailleurs eux-mêmes dans l'évaluation des risques. Par exemple, l'industrie des produits antitaches et les ONG pourraient communiquer directement avec les syndicats et les travailleurs.

L'évaluation de l'exposition aux États-Unis tient compte de différents éléments : les mélangeurs, les applicateurs et les moissonneurs.

Les représentants de l'industrie font savoir qu'ils soumettent des renseignements aux organismes de réglementation et qu'ils collaborent avec eux pour s'assurer que les étiquettes sont claires et exactes.

L'industrie surveille les effets néfastes par le biais d'initiatives de bonne gestion des produits grâce aux étiquettes et aux numéros 1 800. Au Canada, l'obligation de signaler les incidents est en vigueur depuis 1980 en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Les organismes de réglementation reconnaissent que lorsque la santé des enfants est en jeu, l'évaluation des risques est plus rigoureuse.

Une étude sur la santé des travailleurs agricoles a été menée par le secteur privé. On a exercé une surveillance biologique chez l'enfant, le conjoint et le travailleur. L'étude montre que l'exposition à domicile est un problème peu préoccupant. L'exposition des enfants qui procèdent à l'épandage de pesticides est là où réside le problème.

Les programmes de bonne intendance de l'environnement déployés doivent se répercuter au sein des groupes ciblés pour être d'une quelconque utilité. Par conséquent, ils doivent être adaptés au niveau académique et linguistique des auditoires ciblés.

En travaillant à l'évaluation des risques des travailleurs mexicains, on a constaté que plusieurs petits agriculteurs étaient eux-mêmes des travailleurs migrants. Par conséquent, les différences sont nombreuses entre les différentes régions du Mexique quant aux méthodes de travail des agriculteurs et des cultivateurs. Il est difficile de tirer une conclusion générale applicable à l'ensemble du pays, puisque l'on y dénombre plusieurs dialectes et un problème d'alphabétisation.

Le Mexique accueillera un atelier sur l'évaluation des risques en 2003 afin d'adopter une approche concertée pour résoudre ces problèmes.

Au cours des cinq dernières années, les pays de l'ALENA ont connu des gains significatifs : les produits chimiques plus anciens font l'objet d'une réévaluation et les organismes de réglementation travaillent à l'harmonisation des évaluations des risques, des réévaluations et de l'établissement des tolérances admises pour les résidus.

LMR :

Il est important que les LMR soient harmonisées au cours du processus d'examen conjoint pour disposer d'un étalon commun valable, sans égard aux frontières.

Une demande a été faite à l'effet de fixer une échéance pour l'élimination des différences dans les processus réglementaires encadrant l'établissement des LMR. Cette échéance devrait être fixée par les organismes de réglementation.

Il faut tenir compte du Mexique dans les projets d'harmonisation parce que même si l'harmonisation entre les États-Unis et le Canada est quasi parfaite (99 %), il reste des différences avec le Mexique.

Il faut que les procédures de l'ALENA soient plus transparentes et il faut donner aux agriculteurs des points de repère pour qu'ils puissent comprendre le processus d'établissement des LMR.

Chaque différence dans les limites maximales devient un obstacle commercial qu'il faut surmonter. Certaines questions se posent alors : comment peut-on établir les limites maximales s'il n'y a aucun profil d'emploi normalisé, tout en assurant la sécurité du consommateur et la viabilité du bien commercial?

Suggestion sur la façon de faire : utiliser des plans stratégiques au sein des groupes d'agriculteurs pour déterminer les doses efficaces ainsi que les profils d'emploi. Ils permettront d'examiner les profils d'emploi en vue d'harmoniser les LMR.

Il existe une grande différence entre les régimes alimentaires des pays de l'ALENA et il faut étudier les éléments qui doivent entrer en ligne de compte pour l'établissement des LMR.

Le Canada, les États-Unis et le Mexique procèdent à l'harmonisation selon le dénominateur scientifique commun le plus élevé pour les LMR.

Le Mexique doit d'abord disposer de lois encadrant l'établissement des LMR avant d'utiliser les cartes de zones. Il devrait accorder la priorité à l'élaboration de cette loi.

La durée de la journée de travail et la quantité de résidus à laquelle est exposé le travailleur devraient entrer en ligne de compte, puisque ces facteurs sont différents d'un pays à l'autre.

La durée du processus de publication dans la Gazette canadienne pose un problème. Le Canada examine actuellement des façons de réduire les délais de publication dans la Gazette.

Au chapitre des LMR, il est important de se concentrer sur un produit chimique et non sur une marchandise. De quelle façon les organismes de réglementation traitent-ils les LMR lorsque la coupe de risque est pleine dans l'un des pays? Une explication serait appréciée de l'industrie et des agriculteurs.

Les coupes de risque américaines comprennent uniquement ce qui est utilisé aux États-Unis.

Le Canada s'apprête à éliminer la LMR par défaut de 0,1 ppm.

Lorsqu'une LMR est rejetée aux États-Unis mais maintenue au Canada, les organismes de réglementation tentent de combler l'écart. Il est très rare que le Canada et les États-Unis conservent des différences.

Risques réduits :

Il est important de définir ce que signifie la notion « risques réduits » puisqu'elle revêt des significations différentes selon les gens et qu'il faut par conséquent en harmoniser les différentes significations.

La réduction des risques est fondée sur le mode d'utilisation d'un produit chimique et sur son efficacité. Il s'agit d'une question importante pour les agriculteurs ainsi que d'une question d'ordre économique parce qu'une efficacité élevée est garante d'une culture de qualité. Si l'on limite l'utilisation d'un produit à une dose d'épandage qui ne permet pas d'enrayer le ravageur, il devient inutile.

Les risques réduits constituent des incitatifs pour les titulaires d'homologation à mettre de nouveaux produits sur le marché pour remplacer les pesticides déjà utilisés qui présentent des risques supérieurs.

Les critères entrant en ligne de compte dans un examen accéléré devraient être déterminés selon les taux de toxicité les moins élevés.

D'autres produits chimiques à risques réduits représentent des alternatives aux composés organophosphorés et (ou) au bromométhane.